

l'activité des artistes plasticien·ne·s en Bretagne

Les données de cette étude ont été recueillies par l'agence amac
Ce rapport a été réalisé par l'agence amac et a.c.b – art contemporain en Bretagne. La reproduction des données est interdite sans autorisation préalable.

Membres du comité de suivi :
Alexandra Aylmer, secrétaire générale d'a.c.b
Marine Bouilloud, artiste plasticienne membre du CAAP
Anne Langlois, co-directrice de 40mcube et membre du conseil d'administration d'a.c.b
Virginie Lardièrre, co-directrice de l'agence amac
Karim Ould, artiste plasticien et membre du SNAP- CGT
Jean-Jacques Le Roux, Directeur du PHAKT- Centre culturel Colombier et membre du conseil d'administration d'a.c.b
Danièle Yvergniaux, Directrice générale de l'EESAB et membre du conseil d'administration d'a.c.b

Direction graphique : atelier Wunderbar

Cette étude a été financée dans le cadre des financements SODAVI par le ministère de la Culture – Drac Bretagne.

a.c.b- art contemporain en Bretagne reçoit pour l'ensemble de ses actions les soutiens du ministère de la Culture – Drac Bretagne, de la Région Bretagne, des Conseils Départementaux des Côtes d'Armor et du Finistère.

a.c.b – art contemporain en Bretagne est membre du CIPAC – fédération nationale des professionnels de l'art contemporain.

Informations pratiques :
a.c.b – art contemporain en Bretagne,
5 place des Colombes 35000 Rennes
contact@artcontemporainbretagne.org
www.artcontemporainbretagne.org

sommaire

édito	4
1 – démarche générale.....	6
1.1 objectifs.....	7
1.2 périmètre	7
1.3 méthodologie	7
2 – les artistes plasticien-ne-s en Bretagne	10
2.1 répartition géographique.....	11
2.2 pratiques artistiques	12
2.3 âge et parité.....	13
2.4 un niveau de diplôme élevé	14
2.5 l'inscription dans des réseaux.....	15
3 – une activité plurielle et précaire	16
3.1 une profession hétérogène	17
3.2 des temps contraints.....	19
3.3 une économie précaire	20
3.4 évolutions de l'activité.....	24
4 – les leviers et attentes des artistes plasticien-ne-s en Bretagne	26
4.1 les enjeux de la formation professionnelle	27
4.2 l'atelier : outil et espace de travail essentiel	28
4.3 le réseau professionnel	29
4.4 les besoins des artistes en Bretagne	30
5 – conclusion	32
6 – annexes	34
glossaire	35
tests de représentativité	38
questionnaire	40

*À noter : les mots suivi d'un astérisque * sont définis dans le glossaire*

édito

Le domaine de l'art contemporain s'est structuré en France au début des années 80 dans le contexte de la politique de décentralisation culturelle avec la création et l'implantation d'outils de collection, de diffusion et de production.

Frac, centres d'art, galeries associatives, lieux de résidence, musées, ateliers collectifs, écoles supérieures d'art, *artist run spaces* se sont développés au fur et à mesure des décennies sur le territoire national. Ce maillage territorial, particulièrement dense en Bretagne, a permis de faire de cette région une terre propice à l'installation des artistes et donne aujourd'hui l'image d'une région dynamique et créative, renforçant ainsi son attractivité.

Pour organiser et encadrer ce jeune secteur d'activité, une première forme de structuration est apparue en région avec la création en 2002 d'un réseau régional, a.c.b – art contemporain en Bretagne, réunissant les principaux lieux autour de questions convergentes et d'enjeux collectifs.

Dans un mouvement généralisé et national vers une meilleure connaissance et structuration des arts visuels et afin de faire écho à des questionnements nationaux qui ont émergé avec la loi NOTRe*, le réseau a.c.b a souhaité orienter son action vers l'accompagnement des artistes et des professionnels du secteur en Bretagne.

* La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe fait partie de l'acte III de la décentralisation mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à renforcer les compétences des régions et des établissements publics de coopération intercommunale.

À l'image des Schémas d'Orientation et de Développement pour les Arts Visuels (SODAVI) dispositifs ouverts de diagnostic et de concertation initiés par le ministère de la Culture, la démarche portée avec engagement par a.c.b depuis début 2019 s'inscrit dans cette perspective de fédérer les énergies de l'ensemble des acteurs et de leurs partenaires publics pour construire ensemble un plan d'actions d'envergure pour le secteur en région. Cette démarche se découpe en 4 grandes phases : l'observation, la concertation, l'analyse des propositions et la formulation de préconisations.

Le réseau a donc souhaité initier et porter en premier lieu un diagnostic de territoire en réalisant deux enquêtes, déployées simultanément, sur l'activité des artistes plasticien·ne·s en Bretagne et sur celles de ses structures adhérentes. Cette première phase d'observation permet de dresser un portrait de cet écosystème régional et sert de base incontournable et nécessaire aux échanges et aux propositions.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête sur l'activité des artistes plasticiens en Bretagne, réalisée avec l'expertise de l'agence amac*. Première étude du genre sur le territoire, elle repose sur des données et analyses qui visent à nourrir collectivement des pistes de réflexion pour favoriser la structuration du secteur et proposer des outils et dispositifs plus adaptés aux réalités des parcours des artistes.

L'ensemble des informations présenté dans ce rapport permet de caractériser l'activité de l'artiste en région Bretagne, d'objectiver des tendances ou des pressentis, de mieux identifier et comprendre ses spécificités, son économie, ses forces, ses freins pour trouver des leviers d'actions afin de conforter son parcours professionnel et les modalités économiques de son activité.

Ce travail d'enquête a également pour ambition de s'inscrire dans une dimension partagée et prospective avec comme visées primordiales, la formulation de futurs dispositifs d'accompagnement et de structuration pour les arts visuels en Bretagne favorisant toujours plus la création et les actions en faveur de la rencontre entre l'art, les artistes et les populations.

1



démarche générale



1051 personnes contactées
pour participer à l'étude
Taux de réponse de 36 %

1.1 objectifs

Cette étude, réalisée via une enquête vise à connaître et comprendre l'activité des artistes plasticien·ne·s engagé·e·s professionnellement en Bretagne, à sonder les profils socioprofessionnels, les conditions matérielles et financières, les modèles économiques et les réseaux de diffusion.

Elle propose une photographie donnant à voir la réalité des pratiques et conditions de vie des artistes, leur évolution, leur richesse et leurs difficultés dans cette région.

1.2 périmètre

L'enquête concerne les artistes auteur·rice·s des « arts visuels »¹ nommés aussi « plasticien·ne·s »², résidant et/ou travaillant en Bretagne. Ce rapport présente l'analyse statistique des données recueillies pour l'année 2018. Sont exclues de ce périmètre les activités de graphisme, de design et d'artisanat qui diffèrent dans les modèles économiques (et juridiques pour le design et l'artisanat), et les réseaux de diffusion.

1.3 méthodologie

1.3.1 le comité technique

Composé des membres du bureau et de la coordinatrice générale de l'association a.c.b, de deux artistes représentants des organisations syndicales d'artistes SNAP-CGT et CAAP³, le comité technique s'est réuni entre janvier et octobre 2019 afin de valider les grandes phases de l'enquête, à savoir le périmètre et la méthodologie (janvier 2019), le questionnaire et la constitution de la base de données (février 2019), et les premiers éléments d'analyses de l'étude (mai 2019), et la finalisation du rapport (octobre 2019). Le réseau a.c.b s'est entouré de l'agence amac⁴ pour réaliser cette étude.

1 Expression empruntée au monde anglo-saxon qui fait référence aux arts plastiques au sens traditionnel (c'est-à-dire tout art qui a une action sur la matière comme la peinture ou la sculpture), aux pratiques usant et mixant les techniques et nouveaux médias (photographie, vidéo, multimédia) ainsi qu'aux pratiques artistiques expérimentales (performance, pratique corporelle, art numérique, formes sonores).

2 Dans un sens générique, qu'ils soient déclarés ou non fiscalement et socialement (c'est-à-dire une déclaration fiscale avec obtention d'un numéro SIRET*, et socialement auprès de la Maison des Artistes ou de l'AGESSA*), rejoignant ainsi la définition de l'UNESCO à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980 : « On entend par "artiste" toute personne qui, crée ou participe par son interprétation à la création ou à la recreation d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue, en tant qu'artiste, qu'elle soit liée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque. »

3 SNAP-CGT : Syndicat National des Artistes Plasticiens - Confédération Générale du Travail ; CAAP : Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens.

4 L'agence amac est spécialisée dans les arts visuels (conseils, formation, accompagnement et production). Depuis 2010, elle réalise des études pour les collectivités et structures souhaitant obtenir des observations, diagnostics et préconisations sur ce secteur.

1.3.2 le recensement des artistes des arts visuels en Bretagne

La base de données des artistes plasticien·ne·s en Bretagne a été constituée à partir des fichiers transmis par les membres du réseau a.c.b, des partenaires publics (DRAC* Bretagne, Région Bretagne et des collectivités), et d'un relais de la démarche proposant aux artistes souhaitant participer à l'enquête de se manifester auprès de l'agence amac. Enfin, le fichier a été complété par les recherches via Internet sur les réseaux d'artistes en Bretagne identifiés par l'agence. 875 personnes ont ainsi été contactées pour participer à l'étude. Parallèlement à ce recensement, la collecte de données générales sur les artistes plasticien·ne·s en Bretagne et en France s'est effectuée auprès des services de la Direction Générale de la Création Artistique au ministère de la Culture pour les artistes cotisant au régime de la sécurité sociale Maison des Artistes* (MDA) et AGESSA*.

1.3.3 le questionnaire

Accessible de manière dématérialisée, le questionnaire fut ouvert du 6 mars au 26 avril 2019. Les artistes recensé·e·s ont reçu un lien personnel vers le questionnaire, et une communication sur l'enquête a été relayée par les réseaux sociaux d'a.c.b et de ses membres⁵. Le questionnaire compte 68 questions⁶ réparties en 5 parties :

1. activité professionnelle
2. statut et revenus
3. parcours professionnel (formation initiale, continue, et les besoins)
4. évolution professionnelle (personnelle et attentes vis-à-vis du secteur)
5. profil (année de naissance, sexe, âge, ville résidence, inscription dans un réseau)
6. remarques (rédaction libre)

1.3.4 la participation des artistes

1051 artistes ont été contactées pour participer à l'étude ; 875 personnes furent invitées directement par amac (via la base de donnée constituée), et 176 personnes ont été informées par la communication d'a.c.b et les relais opérés par les structures et artistes en Bretagne. 540 questionnaires furent ouverts, dont 401 terminés et 378 exploitables pour l'analyse des réponses de cette étude, soit un taux de réponse de 36 %.

Cet échantillon⁷ a été comparé⁸ avec les données de la Maison des Artistes - AGESSA, seules données nationales existantes mais qui excluent beaucoup d'artistes, notamment ceux ne déclarant pas leur activité ou ayant un autre statut. La méconnaissance des caractéristiques générales de la population-mère⁹ ne nous permet pas d'extrapoler¹⁰ nos données à l'ensemble de la population des artistes en région. Cependant, la taille de l'échantillon¹¹ et sa proximité avec la population-mère nous permettent d'avoir des données représentatives des artistes plasticien·ne·s en Bretagne.

7 L'échantillon est le sous-ensemble d'une population statistique à partir duquel on cherche à obtenir des résultats généralisables à la population de référence (population-mère).

8 Voir les tests de représentativité en annexe selon cinq critères : département, âge, sexe, affiliation à la sécurité sociale MDA-AGESSA, et pratiques artistiques.

9 Dans le cadre d'une enquête par sondage, la population-mère est la population de référence sur laquelle porte l'étude, il s'agit dans cette étude de la population des artistes plasticien·ne·s en Bretagne.

10 L'extrapolation est le principe par lequel on estime que les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon peuvent être généralisés à la population étudiée dans son ensemble.

11 Dans notre étude il s'agit des 36 % de répondant·e·s ; l'échantillon doit être supérieur à 28 % lorsque la population mère est de 1000 personnes.

5 7558 personnes ont été informées par Facebook et 88 partages ont été relayés pour l'appel à participation.

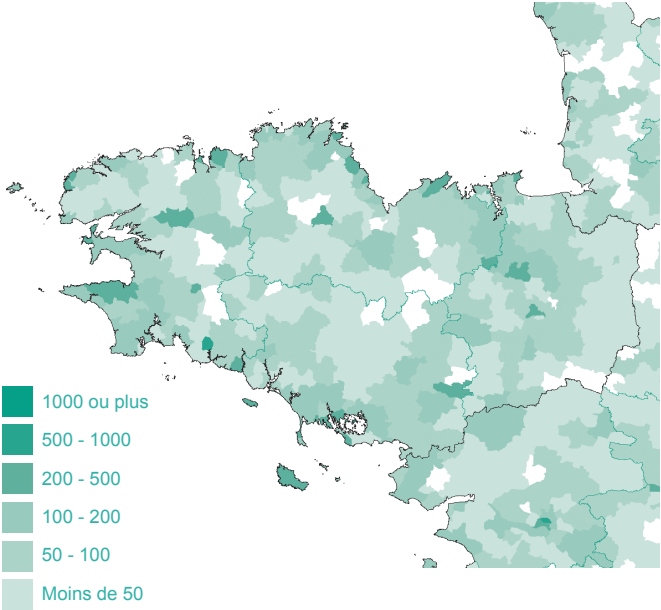
6 L'ensemble du questionnaire est joint en annexe.

2

les artistes plasticien·ne·s en Bretagne

- Entre 2315 et 3000 artistes plasticien·ne·s en Bretagne
- 91 % des artistes pratiquent plusieurs médiums artistiques
- 71 % des artistes ont suivi une formation initiale délivrant un diplôme en art
- Plus de la moitié des artistes ont entre 30 et 50 ans
- 43 % des artistes adhèrent à une association, organisation professionnelle ou syndicale

2.1 répartition géographique



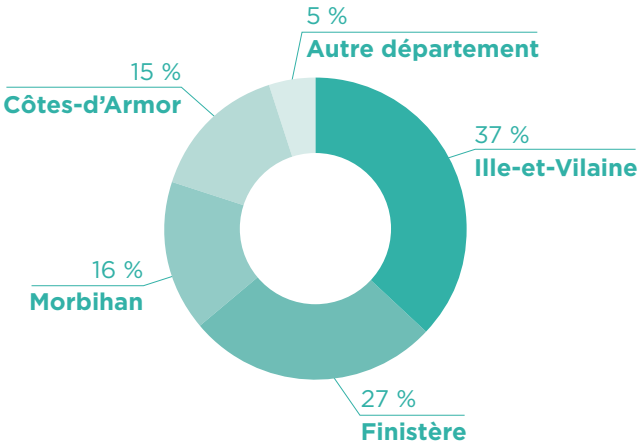
Carte
Densité des auteur-rice-s des arts visuels
(pour 100 000 habitants)

Source : Rapport au Parlement sur la situation sociale et économique des arts visuels, janvier 2017.
DGCA/bureau de l'observation & département des artistes et professions, L. Kanza & P. Murgier

Selon les chiffres publiés par le rapport d'activité 2017 de la Maison des Artistes et de l'AGESSA, la Bretagne compte 3323 personnes inscrites à la sécurité sociale des artistes auteur-rice-s¹², soit 4,2 % des artistes auteur-rice-s en France (plaçant ainsi la Bretagne au 5^e rang des régions françaises par sa densité et au 6^e rang par sa population d'artistes auteur-rice-s). En retirant les pratiques qui n'entrent pas dans le périmètre de l'étude (graphisme, vitrail, tapisserie), nous comptabilisons 2315 artistes en Bretagne inscrit-e-s à la sécurité sociale des artistes. 23 % des artistes plasticien-ne-s ne se déclarant pas auprès de la Maison des Artistes - AGESSA (selon les données de l'étude), l'estimation du nombre de plasticien-ne-s en Bretagne se situe donc entre 2315 et 3000 personnes.

Ces dernières résident majoritairement sur le littoral et les plus fortes densités d'artistes dans la population se retrouvent dans le sud du Finistère (et notamment

¹² Sont compris dans ces données nationales les graphistes et les auteur-rice-s du champ des métiers d'art, alors qu'ils-elles ne sont pas intégrés-e-s dans le périmètre de l'étude en Bretagne.



Graphique 1
Répartition des artistes par département

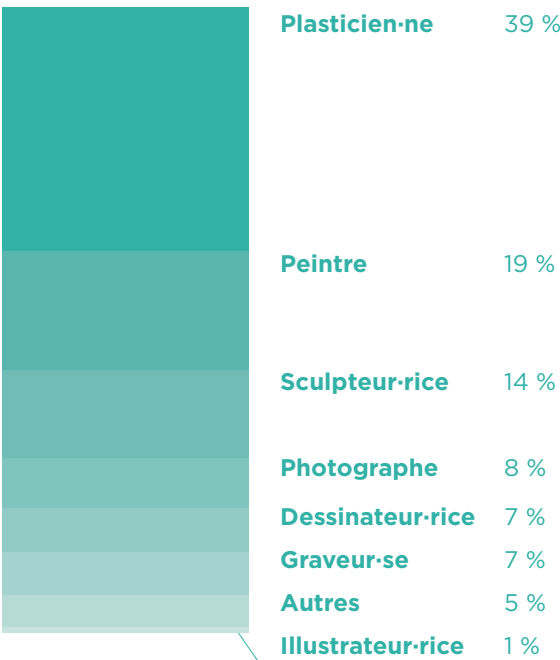
autour de Douarnenez), le nord des Côtes-d'Armor (autour de Saint-Brieuc et du cap Fréhel), le sud-est du Morbihan (entre le golfe du Morbihan et Redon) puis le nord de l'Ille-et-Vilaine (avec une densité forte et continue de l'agglomération rennaise jusqu'à Saint-Malo).

37 % des artistes résident en Ille-et-Vilaine, principal département par sa population d'artistes plasticien-ne-s en Bretagne. La répartition géographique des artistes est très proche de la population générale en Bretagne¹³.

Seuls 5 % des artistes précisent venir travailler en Bretagne et résider dans un autre département (se situant essentiellement en Normandie et Pays de la Loire). Par ailleurs, 3 % des artistes résidant en Bretagne travaillent en dehors de la région, ou ne vivent qu'une partie de l'année en Bretagne.

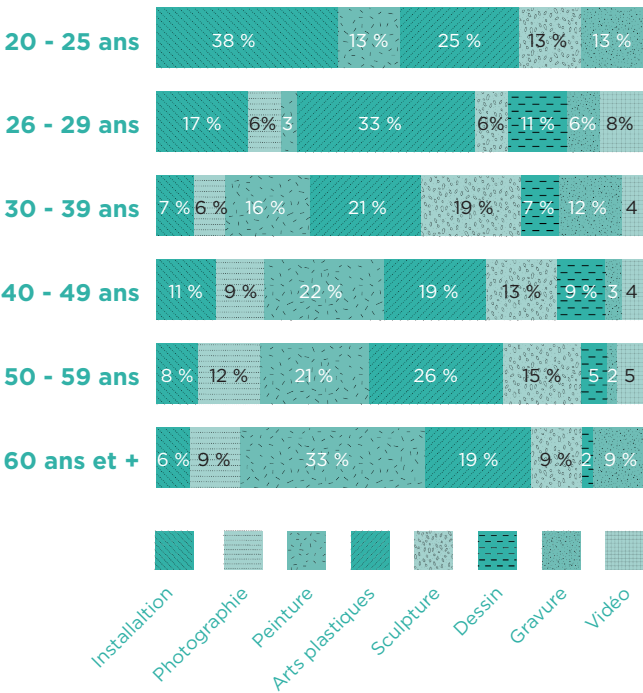
¹³ La répartition de la population par département en 2016 était de 32 % en Ille-et-Vilaine; 28 % en Finistère; 22 % en Morbihan et 18 % dans les Côtes-d'Armor. Source INSEE, 2018.

2.2 pratiques artistiques



Graphique 2
Répartition des artistes selon la pratique principale*
Les « autres » pratiques artistiques concernent la céramique, le vitrail, les arts textiles et les arts papiers.

La catégorie des « plasticien-ne-s » regroupe en plus des personnes qui se sont nommées comme tel-le-s, les pratiques relevant de l’installation et techniques mixtes, de la vidéo, du multimédia et de la performance. Cette catégorie qui emploie plusieurs médiums artistiques représente 39 % des artistes (graphique 2). Les artistes ayant répondu à notre enquête s’appréhendent comme des plasticien-ne-s ayant des pratiques mixtes et travaillant différents médiums. Cette tendance est prédominante en Bretagne et se retrouve chez les plus jeunes alors que la peinture est une pratique très majoritairement exercée parmi les artistes de plus de 60 ans (graphique 3).



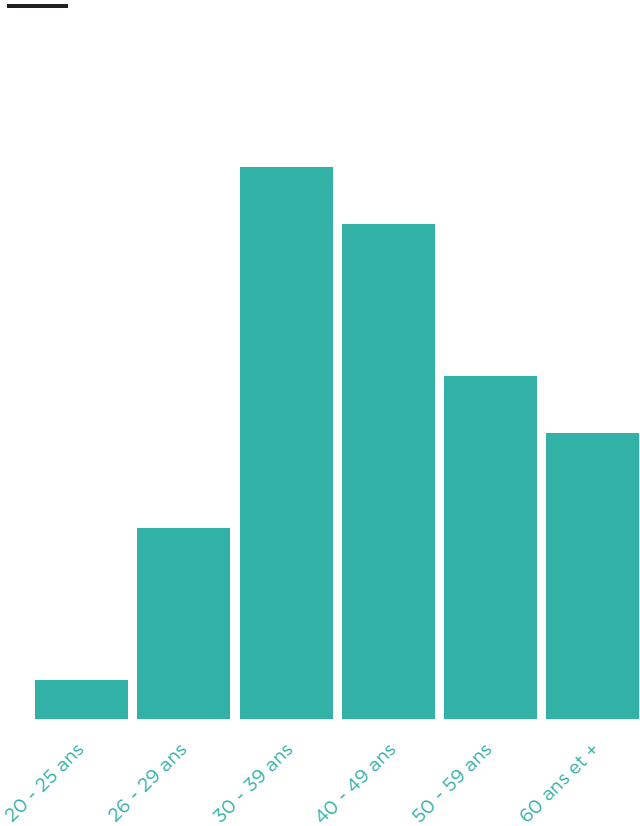
Graphique 3
Répartition des pratiques artistiques selon les groupes d'âge

Ce qui caractérise avant tout la pratique dans les arts plastiques est la pluralité des techniques utilisées avec 91 % des artistes qui précisent en exercer plusieurs et éprouver parfois une difficulté à devoir choisir un seul médium en pratique principale. Au-delà d’une juxtaposition de pratiques qui s’exerceraient séparément, il s’agit davantage d’interdisciplinarité*, c’est-à-dire d’un décloisonnement des pratiques - qui tout en gardant leur spécificité technique - concourent à une démarche artistique générale au sein de laquelle les artistes ne cherchent pas à se définir par un médium plus qu’un autre.

Par ailleurs, 45 % des artistes déclarent avoir une pratique dans d’autres disciplines artistiques (dont 23 % pour l’écriture, 17 % pour la musique), renforçant le constat d’interdisciplinarité et d’ouverture entre les pratiques artistiques.

* Le questionnaire proposait aux artistes de choisir une pratique principale selon la même nomenclature que la Maison des artistes afin de pouvoir comparer les résultats entre l’échantillon et la population-mère.

2.3 âge et parité

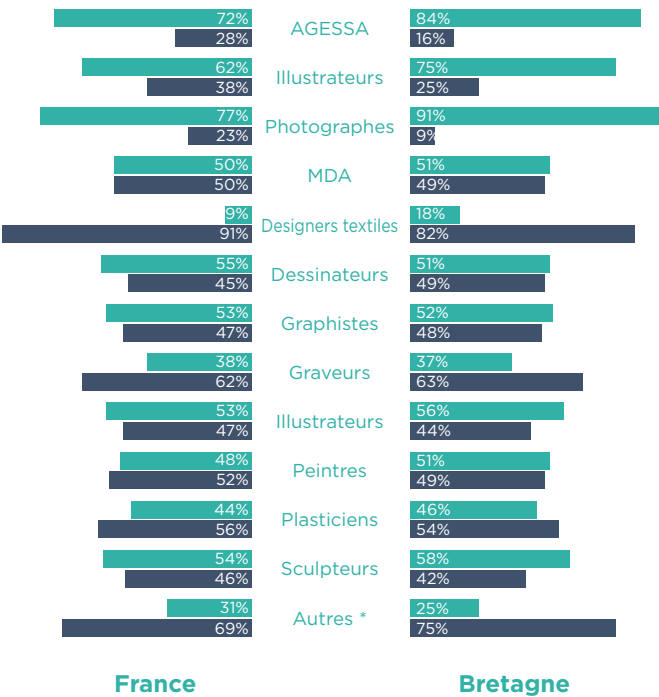


Graphique 4
Répartition des artistes selon les tranches d'âge

Les artistes en Bretagne se situent majoritairement en milieu de carrière (55 % sont âgé·e·s entre 30 et 50 ans), et la répartition des âges est proche des données nationales sur les artistes en France (graphique E en annexe).

La population artistique en Bretagne est de 48 % de femmes et 52 % d'hommes. Cependant, les femmes sont plus nombreuses que les hommes en formation initiale, et depuis plus de 10 ans elles représentent en moyenne 65 % des étudiant·e·s des écoles supérieures d'art en France. Ce taux s'inverse dans la programmation des structures des arts visuels en Bretagne (galeries, centres culturels, structures labellisées par l'État, biennales, festivals) où les artistes exposé·e·s sont 67 % d'hommes et 33 % de femmes¹⁴.

¹⁴ La place des femmes dans le spectacle vivant et les arts visuels en Bretagne, HF Bretagne, édition 2019.

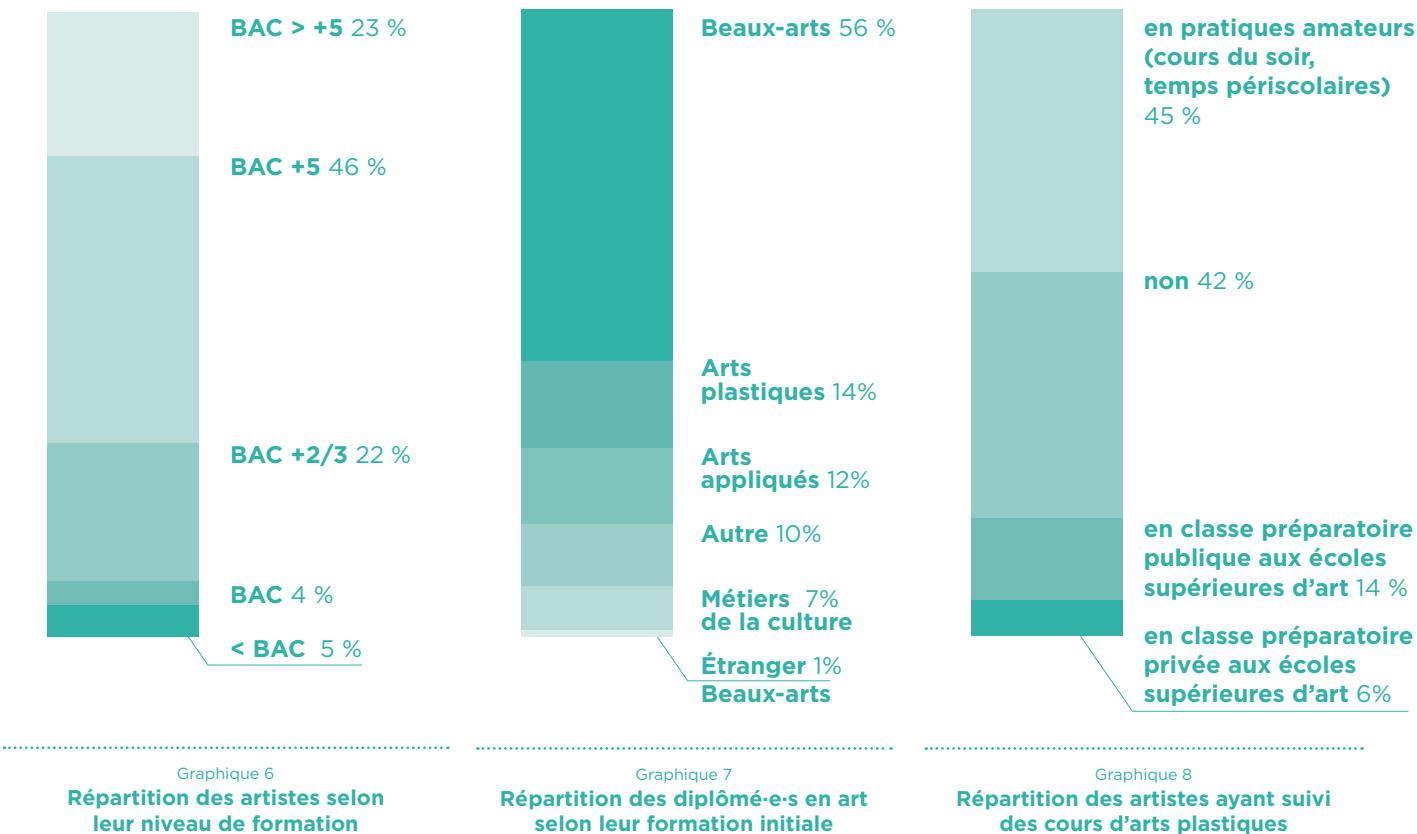


Graphique 5
Répartition des hommes et des femmes selon la pratique artistique en France et en Bretagne

Source : Maison des artistes et AGESEA, année 2016
Lecture : En Bretagne, 9 % des photographes sont des femmes, alors qu'elles sont 23 % au niveau national.
* Les « autres » activités correspondent à la céramique, au vitrail, à la tapisserie et décoration.

Si l'on regarde la part des femmes et des hommes au sein des pratiques artistiques (graphique 5) en Bretagne et au niveau national, nous constatons qu'à l'exception des photographes les proportions diffèrent peu entre les artistes en Bretagne et les données nationales. Le design textile, la céramique, le vitrail et la tapisserie sont exercés principalement par des femmes, alors que les hommes sont majoritaires pour les pratiques de gravure, de photographie et d'illustration.

2.4 un niveau de diplôme élevé



69 % des artistes ont un diplôme de niveau 1 (c'est-à-dire équivalent ou supérieur au BAC +5) alors que ce taux est de 15 % dans la population active. Cependant, le niveau de formation s'élève au fil des générations ; en Bretagne parmi les personnes âgées entre 25 et 34 ans, le taux de personnes diplômées du supérieur est de 50 % en 2016¹⁵.

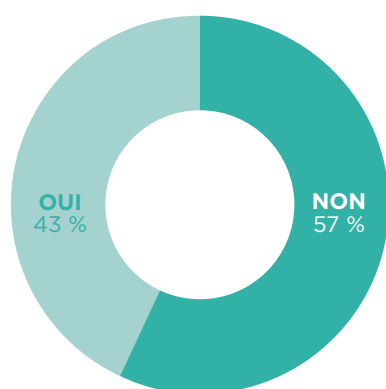
71 % des artistes ont suivi une formation initiale artistique délivrant un diplôme en École supérieure des Beaux-arts ou en université d'arts plastiques. La formation en école supérieure d'art concerne 56 % des artistes, et le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP*) délivré par ces écoles est le plus cité avec 42 % des répondant-e-s l'ayant obtenu.

L'initiation aux arts plastiques (avec les cours du soir ou lors de temps périscolaires) concerne 45 % des artistes, que ces dernier-ère-s poursuivent ou non une formation diplômante en art.

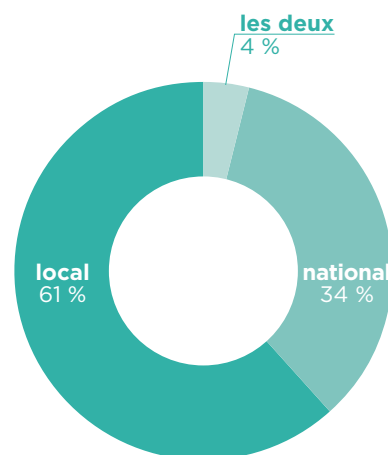
24 % des artistes qui sont diplômé-e-s en art ont d'abord intégré une classe préparatoire d'entrée en école supérieure d'art, pour 17 % dans des écoles publiques et 7 % dans des écoles privées.

¹⁵ Région de naissance, région de résidence : les mobilités des diplômés du supérieur. INSEE, statistiques : www.insee.fr/fr/statistiques/1288054#inter2

2.5 l'inscription dans des réseaux



Graphique 9.a
Part des artistes adhérant à une association,
un réseau ou syndicat d'artistes



Graphique 9.b
Répartition des artistes adhérent-e-s à
des réseaux locaux et/ou nationaux

Nous constatons une forte inscription des artistes dans des réseaux puisque 43 % des artistes adhèrent à une association, une organisation professionnelle ou un syndicat¹⁶. Parmi eux-elles, 34 % sont membres de réseaux nationaux, les plus cités étant le CAAP*, le SNAP-CGT*, la FRAAP* et l'association Maison des Artistes.

L'adhésion à ces réseaux nationaux ne témoigne pas nécessairement d'un engagement personnel des artistes dans des revendications nationales, mais davantage d'une recherche d'information et de veille sur leur environnement professionnel (administratif, juridique, social), d'une meilleure identification des offres et appels à projets artistiques (via notamment la newsletter de la FRAAP) pour développer leur diffusion.

61 % des artistes adhèrent à une association située dans son environnement proche : ville ou communautés de communes. Cette démarche participe d'une volonté de rompre l'isolement par la rencontre de pairs. À la lecture des structures citées par les répondants, ces associations locales ont pour vocation de valoriser leurs artistes adhérent-e-s, de promouvoir la diffusion de leurs membres ou d'artistes invité-e-s en organisant des événements ponctuels ou plus longs lors d'expositions et de résidences. Elles sont aussi pour certaines des lieux de production individuels ou collectifs, portant des actions ouvertes au public¹⁷.

¹⁶ En comparaison, 13 % des artistes des arts visuels en Pays de la Loire étaient membres d'une fédération et/ou de réseaux professionnels en 2012, selon *l'Observation participative et partagée des arts visuels en Pays de la Loire*, amac, juillet 2013.

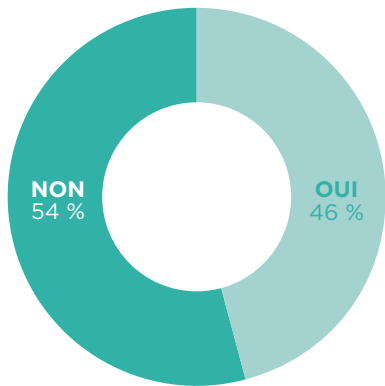
¹⁷ Dans la continuité des friches industrielles, ces nouveaux lieux intermédiaires portent en eux de nombreux ressorts afin de créer des opportunités alternatives pour l'économie des artistes. Le développement de ces espaces gérés par des artistes, leurs morphologies et orientations viennent d'être étudiées par Isabelle Mayaud, dans *Lieux en commun : Des outils et des espaces de travail pour les arts visuels*. Rapport de recherche CRESPPA - Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris. 2019.

3

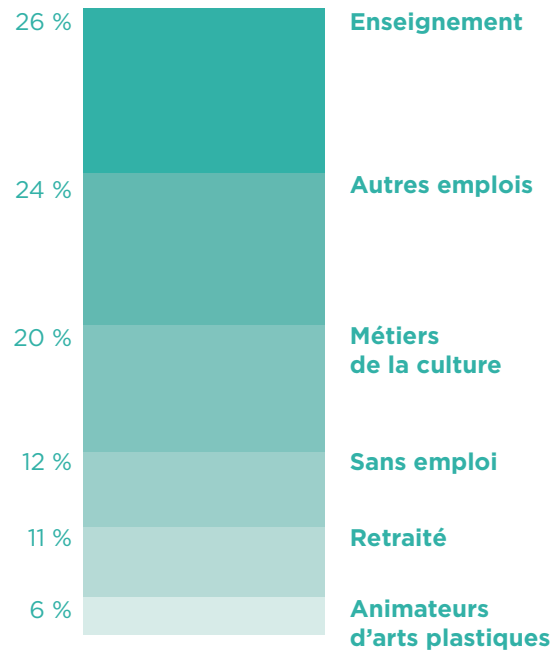
une activité plurielle et précaire

- 94 % des artistes se considèrent comme professionnels
- Au cours des 5 dernières années 66 % des artistes n'ont obtenu aucune aide publique
- Plus de la moitié des artistes cumulent au moins deux statuts
- Les revenus en dessous du seuil de pauvreté concernent 53% des artistes
- Le chiffre d'affaire des femmes est deux fois inférieur à celui des hommes

3.1 une profession hétérogène



Graphique 10.a
Part des artistes ayant des revenus principalement par la création artistique



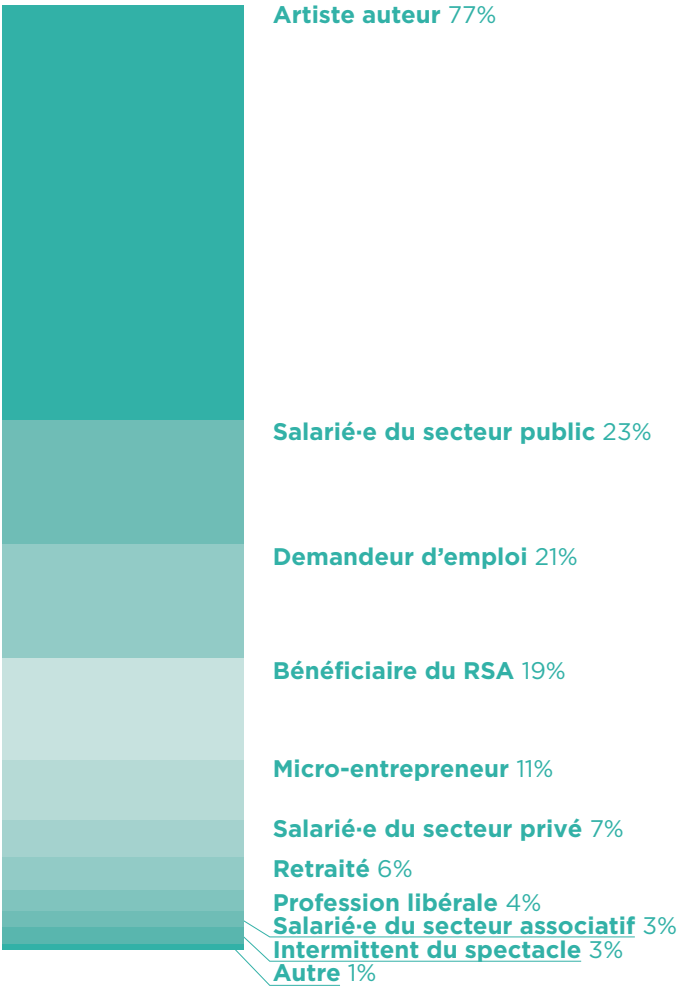
Graphique 10.b
Répartition des activités professionnelles exercées par les artistes ne tirant pas leurs principaux revenus de la création

94 % des artistes plasticien·ne·s se considèrent comme professionnel·le·s, c'est-à-dire faisant acte d'un engagement personnel en temps et démarches dans une activité en vue de dégager des revenus. Cependant 54 % des artistes exercent ou cherchent à en exercer un autre emploi (graphique 10.a). Si les ¾ des artistes ont déclaré leur activité avec le statut d'artiste auteur¹⁸, le cumul de métiers demeure une situation courante avec 55 % des artistes qui ont au moins deux statuts. Ces métiers restent pour la majorité dans le champ de la culture (médiation culturelle, art thérapie, designer, graphiste, scénographie, chargé de projets culturels, enseignement, animation de cours d'arts plastiques) avec une prévalence des activités pédagogiques (graphique 10.b).

Les artistes disposent de compétences qu'ils transposent dans d'autres métiers, notamment dans ceux relevant des arts plastiques. Ils sont ainsi 60 % à exercer des activités liées à la pratique artistique : animation d'atelier de pratiques amateurs, régie d'exposition, médiation, assistant d'artistes. Ces métiers exercés en tant que salarié (pour 33 % des répondants) ou en cumulant avec un autre statut d'indépendant (15 % des répondants) sont essentiellement des emplois générés par les structures artistiques (d'enseignement ou de diffusion) ou directement par d'autres artistes.

¹⁸ Le statut d'artiste auteur se caractérise par un enregistrement fiscal auprès de l'URSSAF* (avec n° SIRET* attribué par l'INSEE*) et social. À compter du 1^{er} janvier 2020, la perception des cotisations sociales des artistes auteurs s'effectuera par l'URSSAF (<https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/artistes-auteurs-diffuseurs-comm.html>)

3.1 une profession hétérogène

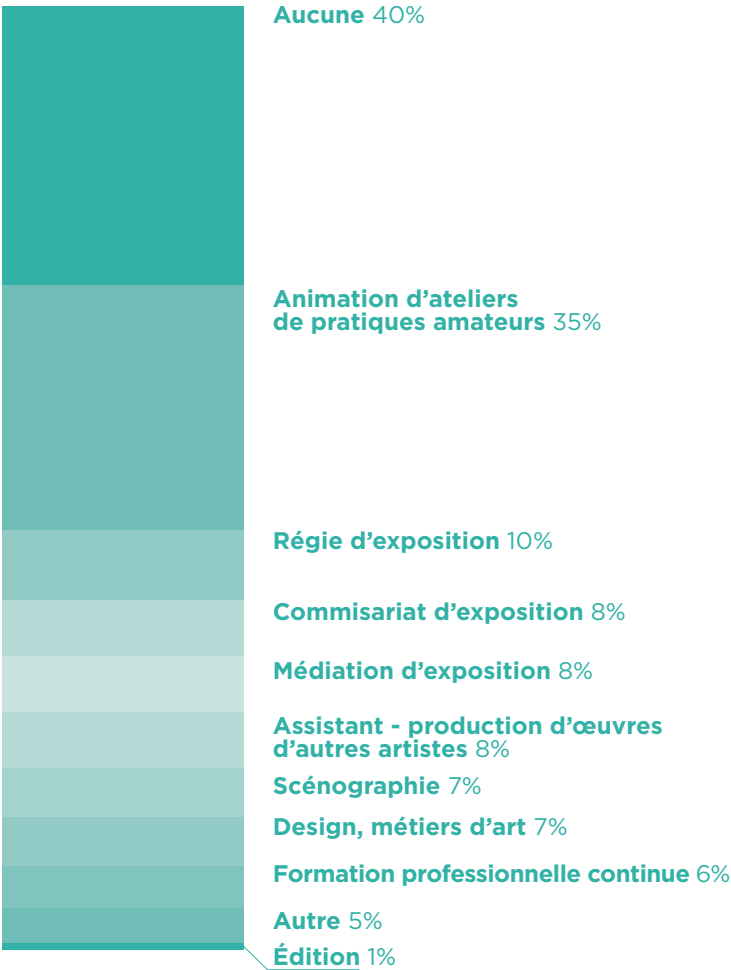


Graphique 11

Répartition des situations professionnelles des artistes

Lecture : 77 % des artistes ont le statut d'artiste auteur.

Note : les répondant·e·s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.



Graphique 12

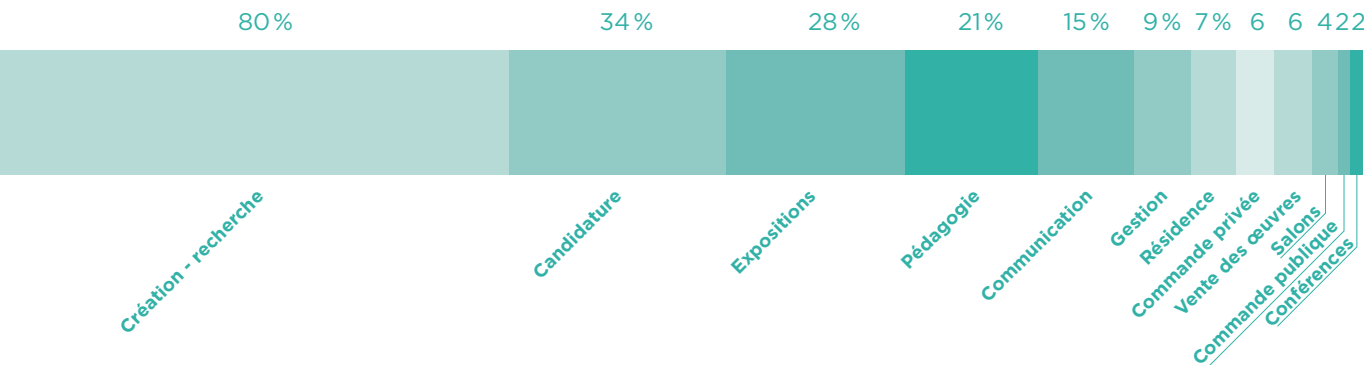
Répartition des activités connexes* des artistes

Lecture : 35 % des artistes animent des ateliers de pratiques amateurs.

Note : les répondant·e·s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

* Les activités connexes englobent celles pouvant être déclarées en tant qu'activités accessoires pour les artistes affilié·e·s à la MDA-AGESSA et les activités exercées sous d'autres statuts (salariés, micro-entreprise, etc.).

3.2 des temps contraints



Graphique 13
Le partage du temps de l'activité artistique

Lecture : 82 % des artistes ont indiqué la création parmi les 3 activités qui occupent le plus de temps dans une année.

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

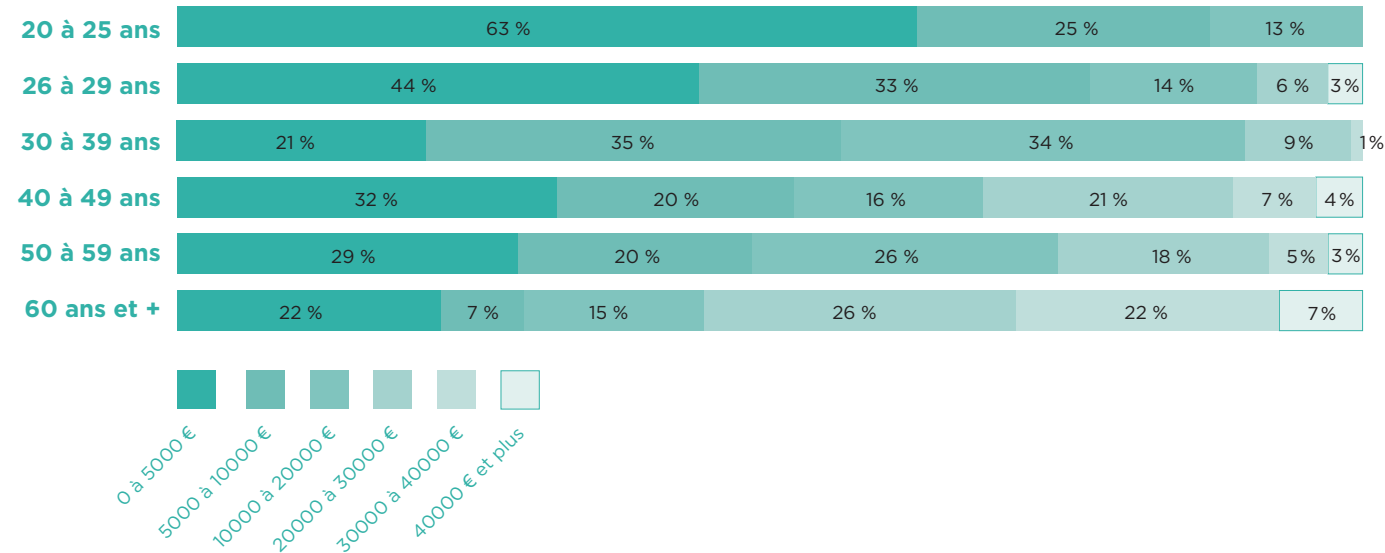
Les temps de création et de recherche sont de loin ceux qui occupent le plus les artistes, avec 80 % des répondant-e-s à l'enquête qui précisent que la création compte parmi les 3 activités qui occupent le plus de temps. Dans l'enquête menée par les sociologues Sabrina Sinagaglia-Amadio et Jérémie Sinagaglia, 32 % des artistes interrogé-e-s consacrent plus de 30 heures par semaine à la création¹⁹.

Le temps de travail artistique est partagé en deux grands ensembles, la création-recherche d'une part, et d'autre part les activités de communication, gestion, pédagogie... nécessaires à la recherche des moyens de production pour générer une économie et vivre de la pratique artistique.

Pour diffuser leurs œuvres et développer leur économie, les artistes démultiplient les connaissances, les compétences et savoir-être pour gérer, communiquer, administrer, transmettre, devenir et assurer le caractère multitâche de ce métier. Ce constat se retrouve chez les professionnel-le-s du secteur d'après l'étude menée par a.c.b. en 2019 auprès des structures membres de ce réseau.

¹⁹ Temporalité du travail artistique : le cas des musicien-ne-s et des plasticien-ne-s, Sabrina Sinagaglia-Amadio et Jérémie Sinagaglia, DEPS*, Ministère de la Culture, Paris, 2017.

3.2 une économie précaire



Graphique 14
Part des revenus globaux (en %) en fonction des tranches d'âges

Lecture : Parmi les artistes âgé-e-s entre 30 et 39 ans, 35 % ont eu des revenus globaux compris entre 5 000 € et 10 000 € en 2018

3.3.1 Faiblesse des revenus globaux

53 % des artistes ont des revenus globaux²⁰ en dessous du seuil de pauvreté²¹ alors qu'ils sont 8 % dans la population active française. Malgré l'accumulation des activités artistiques et connexes, des emplois salariés et indépendants, les revenus sont faibles. Cette situation implique pour 40 % des artistes de solliciter des revenus complémentaires via l'allocation de RSA (18 %), les indemnités chômage (15 %) ou l'aide de proches (10 %).

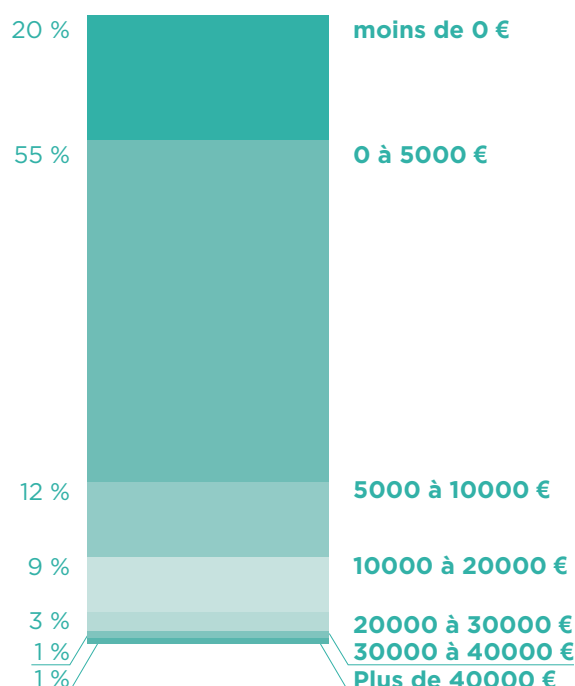
Cette précarité touche davantage les plus jeunes (graphique 14), la moitié des artistes ayant moins de 30 ans déclarent moins de 5000 € de revenus globaux en 2018. Même si la progression dans l'âge atténue la faiblesse des revenus, cette dernière n'en demeure pas moins élevée avec plus de 50 % des répondant·e·s annonçant des revenus inférieurs à 10 000 € jusqu'à 59 ans.

L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'EESAB révèle que les jeunes diplômé·e·s accèdent à des emplois essentiellement dans le secteur des arts plastiques et de l'enseignement, et majoritairement via leur réseau à la sortie d'école d'art.²²

20 Les revenus globaux correspondent à la totalité des revenus perçus en 2018 : revenus artistiques, salaires, allocations

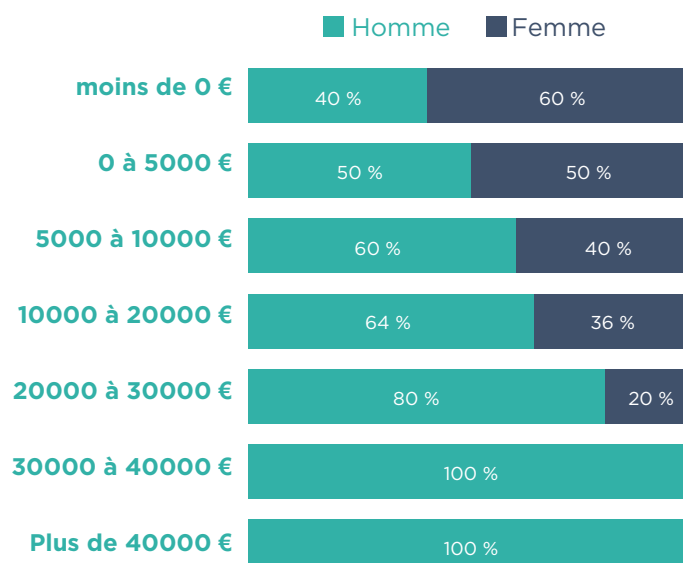
21 Le seuil de pauvreté était de 10 200 € par an en 2016.

22 Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, EESAB, Frouin Lucille, mai 2019.



Graphique 15
Répartition des revenus artistiques perçus en 2018

Lecture : 55 % des répondant-e-s ont eu des revenus artistiques compris entre 0 et 5000 € en 2018.



Graphique 16
Répartition des revenus artistiques par genre

3.2.2 Des revenus artistiques inégaux

Ventes d'œuvre²³, honoraires, droits d'auteur, commandes (publiques ou privées), prix et bourses constituent les revenus artistiques.

Selon les chiffres de la Maison des artistes et AGESEA en 2016, le revenu artistique annuel moyen en Bretagne était de 11031 €, plaçant ainsi la Bretagne en avant-dernière position régionale par ses revenus artistiques. Les études régionales et nationales, notamment *Peintres, graphistes, sculpteurs les artistes affiliés à la Maison des artistes en 2009* soulignait aussi que « la moitié des auteurs cumulent 15 % des revenus, tandis que les 10 % des artistes les mieux rémunérés en captent à eux seuls 43 % »²⁴. Selon nos données, les revenus artistiques sont également très concentrés, 14 % des artistes perçoivent plus de 10 000 €, 67 % moins de

10 000 € et 20 % n'ont eu aucun revenu artistique - voire des revenus déficitaires - en 2018 (graphique 15). Les revenus artistiques sont particulièrement faibles chez les plus jeunes, mais aussi chez les femmes dont le chiffre d'affaires est presque deux fois inférieur à celui des hommes²⁵. Ce constat prévaut également dans les résultats de l'étude, où la part des femmes diminue d'autant que les revenus artistiques²⁶ augmentent (graphique 16). L'une des hypothèses de cette disparité entre les revenus artistiques pourrait s'expliquer notamment par l'inégale diffusion entre les femmes et les hommes. Les femmes représentent 29 % des artistes exposé-e-s et 34 % des artistes accueilli-e-s en résidence dans les centres d'art et lieux d'exposition consacrés à l'art contemporain en Bretagne alors que la moitié des artistes sont des femmes.²⁷

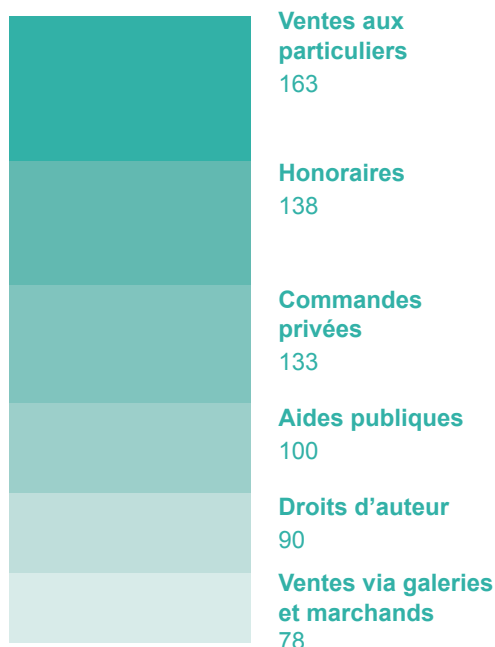
23 Dans le questionnaire les ventes d'œuvres ont été distinguées en plusieurs catégories : celles auprès de particuliers ou d'entreprises, via des marchands d'art, des acquisitions par des fonds publics, ou directement en ligne.

24 *Peintres, graphistes, sculpteurs les artistes affiliés à la Maison des artistes en 2009*, Marie Gouyon, DEPS*, avril 2011.

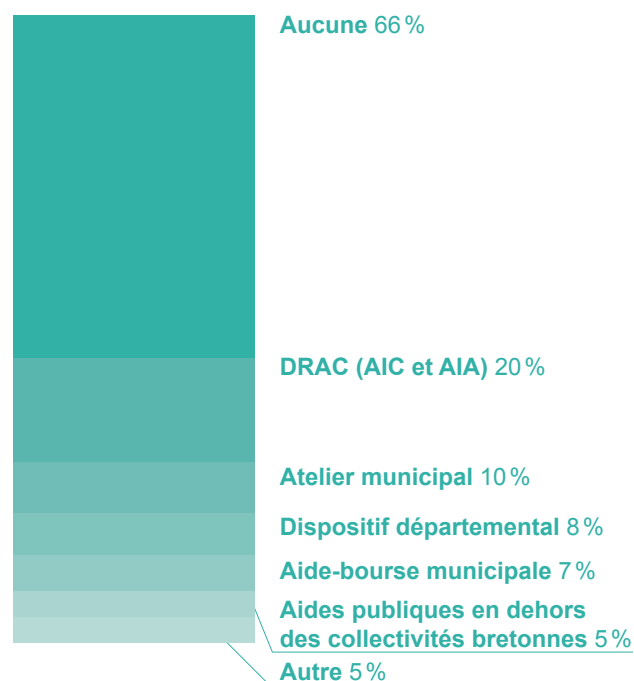
25 Selon le rapport *Les professions des arts visuels - Région Bretagne*, Ministère de la Culture, année 2016 (à partir des chiffres de la Maison des Artistes / AGESEA).

26 Le questionnaire demandait aux répondants quel était leur résultat d'activité, c'est-à-dire les recettes (total des encaissements) moins les dépenses, impliquant un résultat pouvant être un déficit ou un bénéfice.

27 *Quelle place pour les femmes dans les arts plastiques en Bretagne?*, étude de HF Bretagne, novembre 2014.



Graphique 17
Classement des principaux revenus artistiques
 Lecture : la vente aux particuliers est la 1^{re} activité dont les artistes tirent leurs revenus avec 163 répondant-e-s concerné-e-s



Graphique 18
Répartition des aides obtenues au cours des 5 dernières années
 Lecture : 66 % des artistes n'ont obtenu aucune aide publique au cours des 5 dernières années.

3.2.3 Les sources de revenus artistiques

Afin de mesurer les différentes sources de revenus, l'enquête interrogeait les artistes sur les trois activités dont ils tiraient principalement leurs revenus. Ci-après nous détaillons les revenus les plus cités : la vente directe aux particuliers, les aides publiques, les droits d'auteur, et la vente via les galeries d'art²⁸.

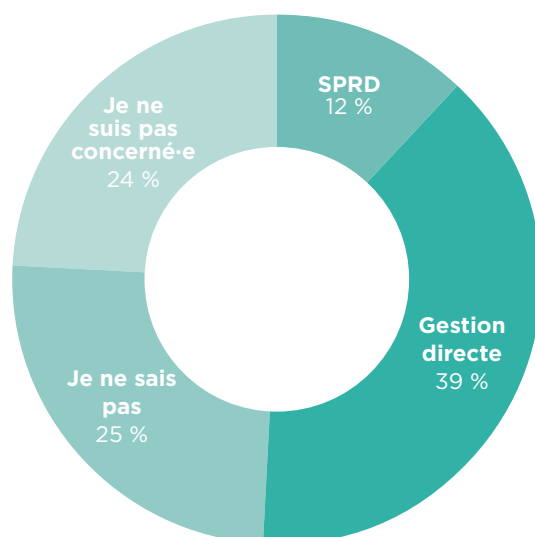
La vente d'œuvre aux particuliers

163 artistes (soit 43 % des répondant-e-s) classent la vente aux particuliers parmi les trois principaux types rémunérations (devant les honoraires et les commandes privées). Elle est la principale source de revenus des artistes.

Les aides publiques

Au cours des 5 dernières années, 66 % des artistes n'ont obtenu aucune aide publique (graphique 18). Parmi les dispositifs publics obtenus, ce sont les aides de la DRAC qui sont les plus citées puisque 20 % des artistes en ont bénéficié au cours des 5 dernières années en regroupant les Aides Individuelles à la Création (AIC) et l'Allocation à l'Installation d'Atelier (AIA). Cependant, la tranche d'âge des 30-39 ans perçoit la moitié des aides publiques, la répartition de ces aides est donc concentrée sur une partie de la population des artistes.

²⁸ Les revenus provenant des commandes publiques et 1 %, de prix et bourses, de ventes en ligne, de ventes auprès d'entreprises ou de collections publiques concernent entre 5 % et 14 % des artistes.



Graphique 19

Répartition des modes de gestion des droits d'auteur par les artistes

Lecture : 25 % des artistes ne savent pas comment ils gèrent leurs droits d'auteur.

Les droits d'auteur

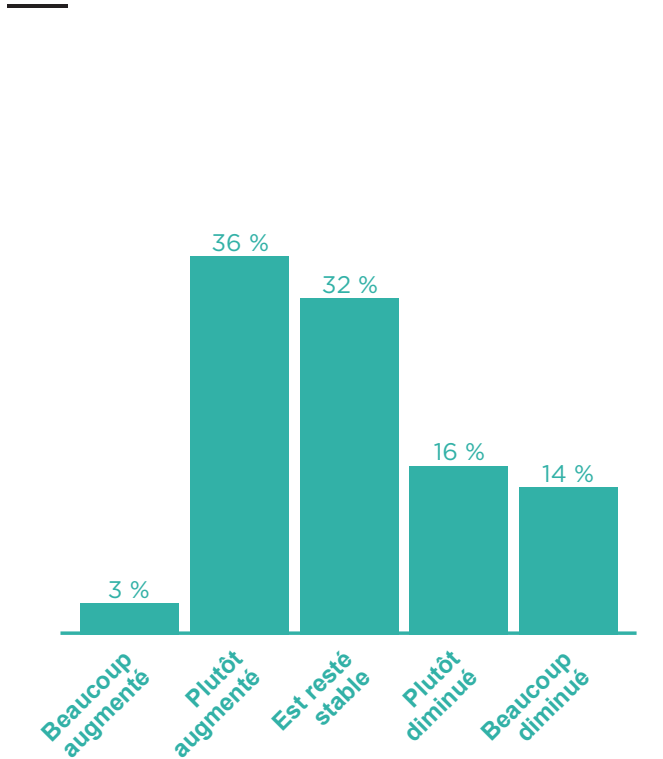
Les droits d'auteur comptent parmi les trois principaux revenus pour 24 % des artistes. Cependant, 49 % ne connaissent pas les sociétés de Perception et Répartition des Droits* (SPRD) ou ne se sentent pas concernés par la gestion des droits d'auteur (graphique 19). La méconnaissance des droits d'auteur et des Sociétés de Perception et Répartition des Droits (seul-e-s 12 % des artistes sont sociétaires de l'ADAGP, de la SAIF ou de la SCAM*) par le secteurs des arts visuels est un frein à l'application de ces droits et à la perception de ces revenus.

Les galeries d'art

20 % des artistes classent les ventes en galeries d'art parmi leurs principaux revenus, rejoignant la proportion des artistes représentés par une galerie. En effet, si 61 % des artistes cherchent à travailler avec une galerie d'art, seuls 18 % sont représentés par l'une d'entre elles²⁹. Cependant, on observe peu de différence de revenus artistiques entre les artistes représentés par une galerie d'art et ceux qui ne le sont pas.

²⁹ Les galeries d'art avec lesquelles les artistes travaillent se situent à 80 % en France.

3.4 évolutions de l'activité

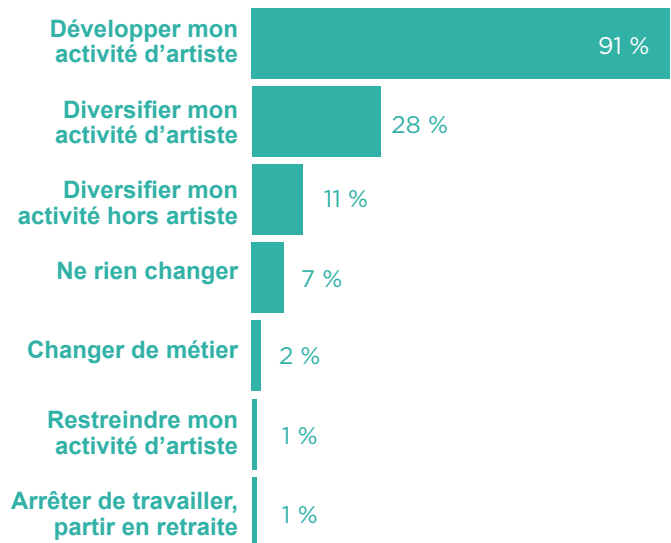


Graphique 20
**Évolution des revenus artistiques
au cours des cinq dernières années**

Lecture : 36 % des artistes estiment que leurs revenus artistiques ont plutôt augmenté au cours des 5 dernières années.

Au cours des cinq dernières années, les revenus artistiques ont davantage augmenté pour 39 % des répondants (en additionnant les résultats « Beaucoup augmenté » et « Plutôt augmenté ») ; et sont restés stables pour 32 % des artistes (graphique 20).

Cependant, la situation varie en croisant ces estimations avec les tranches d'âges. Les répondants-te-s pour lesquels les revenus ont beaucoup diminué sont 94 % à avoir plus de 40 ans. À l'inverse, 80 % des répondants-te-s pour qui les revenus ont beaucoup augmenté, ont moins de 40 ans. Les artistes « émergents » qui se situent entre 25 et 39 ans sont davantage soutenus par les dispositifs publics (les conventions d'occupation pour les ateliers, et l'obtention d'aides publiques). Ces données rejoignent les conclusions de la recherche menée par Séverine Marguin concernant l'étape des 40 ans comme moment charnière dans le parcours des artistes :



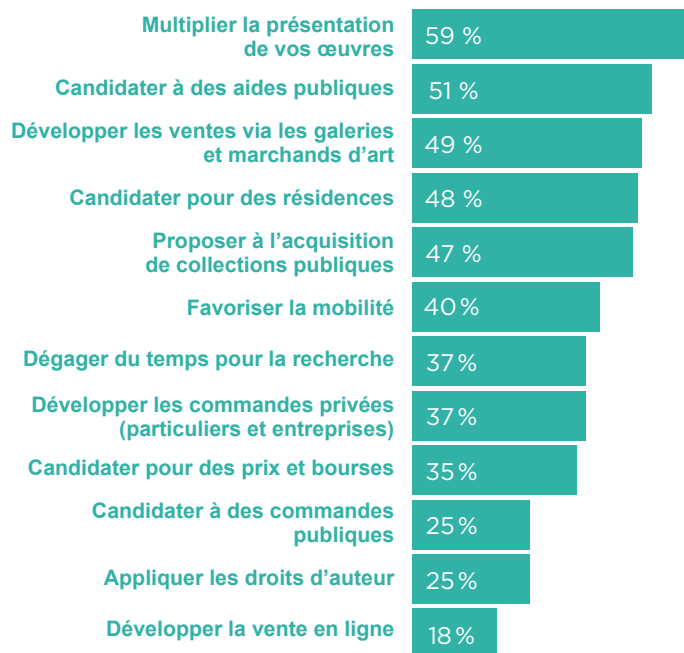
Graphique 21
**Évolutions professionnelles souhaitées
dans les trois prochaines années**

Lecture : parmi les 378 répondant-e-s, 56 % indiquent que ce sont les artistes et collectifs d'artistes qui ont le mieux accompagné le développement de leur activité artistique.

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

« La valorisation de la jeunesse, à la fois par les acteurs institutionnels mais également par les acteurs privés du champ de l'art, a conduit à une certaine institutionnalisation de ces catégories et notamment à l'instauration de bornes temporelles plus ou moins rigides. L'étape des quarante ans a ainsi revêtu un caractère décisif au cours des dernières décennies : les artistes se doivent d'avoir exploité ce potentiel de création avant cette limite fatidique et assemblé un niveau minimum de signes de légitimation, sans quoi ils tombent dans l'oubli. (...) Cette norme en termes d'âge sur la construction des parcours professionnels des artistes est à mettre en perspective avec d'autres variables discriminantes et notamment celle de la formation et du genre. » ³⁰

30 Les temporalités de la réussite : le moment charnière des quarante ans chez les artistes d'art contemporain, Séverine Marguin, SociologieS [En ligne], Dossiers, Temps professionnels, temps prescrits, temporalités sociales, mis en ligne le 19 novembre 2013, consulté le 18 mars 2019.



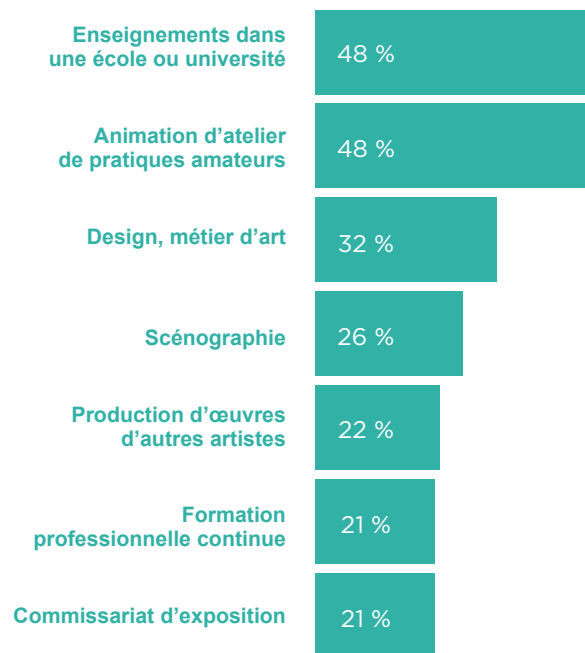
Graphique 22
Activités retenues par les artistes pour développer leur économie

Lecture : pour développer leur activité, 59 % des artistes souhaitent multiplier la présentation de leurs œuvres.

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

91 % des artistes interrogé-e-s veulent développer économiquement leur activité pendant les trois prochaines années. Parmi les activités retenues pour augmenter leurs revenus, multiplier la présentation de ses œuvres est la proposition choisie pour 59 % des artistes. Dans des proportions très proches sont cités les candidatures pour des aides publiques et des résidences puis le démarchage de commerces d'art (graphique 22).

Les artistes choisissent des solutions engageant un intermédiaire : lieux d'exposition, résidences, marchands, galeristes ou collectivités pour développer leurs ressources économiques. Ces professionnels sont bien identifiés par les artistes comme étant des leviers pour favoriser un réseau, une production artistique, une reconnaissance professionnelle, une légitimation préalable aux artistes avant de vendre leurs œuvres.



Graphique 23
Répartition des activités choisies par les artistes pour diversifier leur profession artistique

Lecture : 48 % des artistes souhaitent diversifier leur activité artistique par des activités pédagogiques.

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

47 % des répondants souhaitent favoriser leur mobilité nationale et internationale pour développer leur activité économique. L'élargissement de son réseau professionnel semble un facteur important au développement économique pour ouvrir son territoire de travail et sa diffusion.

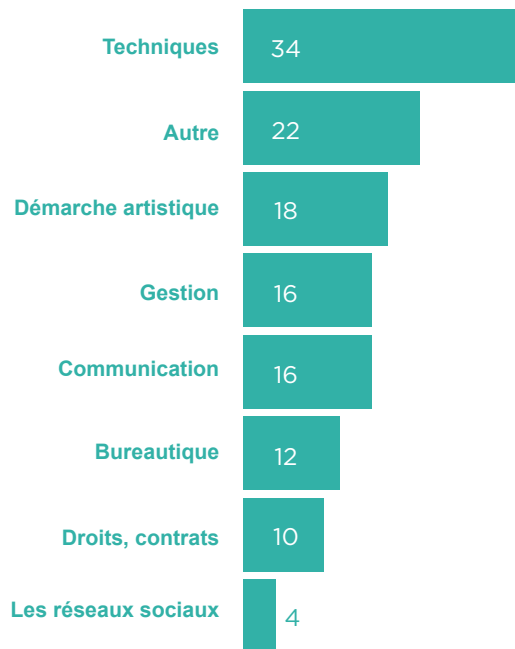
Parmi les 28 % d'artistes souhaitant diversifier leur activité d'artiste, la moitié veut exercer des activités pédagogiques que ce soit l'animation d'ateliers de pratiques amateurs ou l'enseignement en école d'art ou université. En second lieu, ce sont les activités créatrices qui sont citées : design et métiers d'art ; scénographie ; la production d'œuvres pour d'autres artistes et le commissariat d'exposition. Ce sont ainsi les compétences et savoir-faire du champ artistique qui sont les sources de multiplication de revenus, signifiant la perméabilité des activités exercées par les artistes pour tirer des revenus en lien avec leurs savoirs et pratiques artistiques.

4

les leviers et attentes des artistes plasticien·ne·s en Bretagne

- 79 % des artistes veulent renforcer leurs compétences par la formation professionnelle continue mais 21 % ont suivi une formation au cours des 3 dernières années
- 66 % des artistes travaillent à domicile
- La moitié des artistes est propriétaire de son atelier

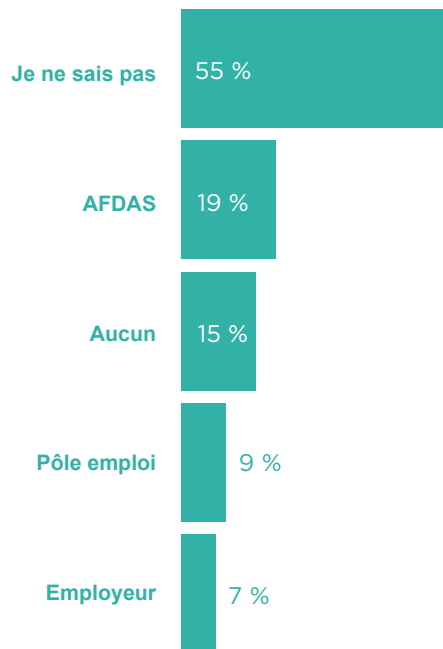
4.1 les enjeux de la formation professionnelle



Graphique 24

Répartition des formations suivies par les artistes (au cours des 3 dernières années)

Lecture : parmi les 86 artistes ayant suivi une formation au cours des 3 dernières années, 34 ont participé à une formation technique en arts visuels.
Note : les « autres » formations correspondent à l'apprentissage de langues étrangères, au CACES, à la VAE pour l'obtention d'un diplôme en art, à l'éducation artistique, et l'apprentissage de techniques en dehors des arts visuels (danse, cinéma-audiovisuel, cuisine).



Graphique 25

Répartition des financements de la formation professionnelle continue des artistes

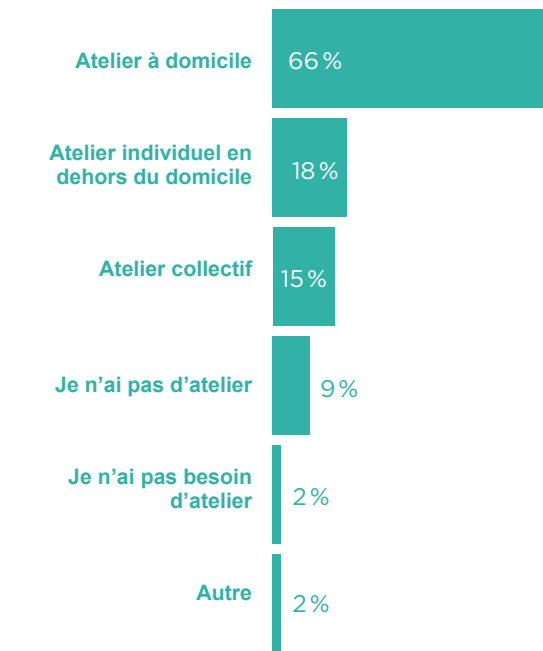
Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

Au vu des évolutions du secteur des arts visuels, 79 % des répondants jugent utile de renforcer leurs compétences pour développer leur activité artistique. Les domaines de compétence les plus cités sont la gestion, le droit et les techniques artistiques. Ces besoins en formation sont proches de ceux des équipes salariées en Bretagne selon l'étude menée par a.c.b auprès de ses structures membres. Les salarié-e-s comme les artistes doivent multiplier leurs compétences et connaissances afin de s'adapter aux évolutions professionnelles du secteur.

Cependant, seuls 86 artistes (soit 21 % des répondants) indiquent avoir suivi une formation au cours des 3 dernières années, et pour 41 % des répondants dans les techniques artistiques (graphique 24).

Cet écart entre la forte proportion des artistes souhaitant se former et le peu d'artistes ayant suivi des formations au cours des 3 dernières années peut s'analyser selon plusieurs facteurs. Le premier est une méconnaissance des artistes concernant leurs droits à la formation. Parmi les répondants 55 % ne savent pas s'ils bénéficient de financements de la formation professionnelle continue (graphique 25). Le second facteur est la difficulté d'accéder au financement de la formation dans certaine situation professionnelle, notamment lors de cumul de statuts qui dispersent les cotisations des artistes auteurs auprès de différentes caisses de cotisations et d'OPCO* ne permettant pas d'atteindre les seuils suffisants pour ouvrir des droits à la formation. Parmi les répondant-e-s, 15 % déclarent n'avoir aucun financement possible pour suivre des formations qu'ils-elles jugeraient utiles à leur évolution professionnelle.

4.2 l'atelier : outil et espace de travail essentiel



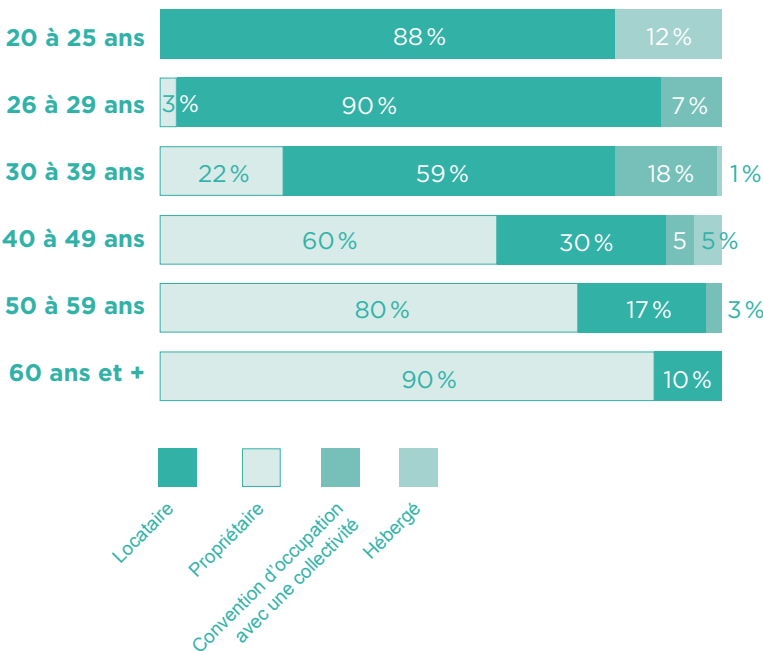
Graphique 26
Typologie des espaces de travail des artistes

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

66 % des artistes plasticien-ne-s travaillent à domicile. Par ailleurs, 65 % sont satisfait-e-s de leur espace de travail et 35 % jugent leur lieu de travail inadapté à leur pratique. Les raisons invoquées sont essentiellement l'insuffisance d'espace (de travail, de stockage ou d'accrochage pour tester et présenter ses œuvres). Enfin, 9 % des artistes n'ont pas d'atelier, et parmi eux-elles, tous ont des revenus artistiques inférieurs à 5 000 € par an, soulignant l'importance de l'atelier comme facteur d'accomplissement de l'activité.

La moitié des artistes est propriétaire de son atelier, ce qui au regard des revenus globaux paraît surprenant³¹. L'accession à la propriété croissant avec l'avancée en âge, elle démarre chez les moins de 40 ans (dont 22 % sont propriétaires de leur

31 La part élevée d'artistes propriétaires de leur atelier peut s'expliquer par plusieurs facteurs : des revenus du foyer permettant l'acquisition (le questionnaire interrogeait les artistes uniquement sur leurs revenus et non ceux du foyer) ; des parcours et revenus professionnels fluctuants où l'instabilité des revenus artistiques peut laisser place à des périodes d'emploi ou de ressources financières moins précaires ; la possibilité pour les artistes d'utiliser leurs compétences pour restaurer ou fabriquer eux-mêmes leur atelier.



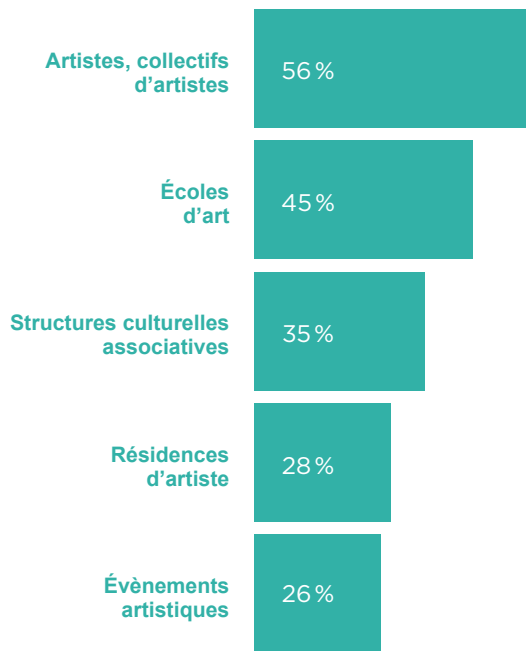
Graphique 27
Répartition des types d'occupation selon les tranches d'âge

lieu de travail), pour devenir une caractéristique majeure chez les plus de 60 ans qui sont 90 % à être propriétaires de leur atelier (graphique 27). Par ailleurs le taux d'accession des ateliers se rapproche de celui de l'habitat en France, 64 % des Français étant propriétaires de leur résidence principale en 2017³². Ce constat marque l'importance pour les artistes de stabiliser leur espace de travail afin de sécuriser l'exercice de leur pratique.

La mise à disposition d'espaces de travail par les collectivités (via des conventions d'occupation) est particulièrement importante pour les artistes de moins de 40 ans. Cette solution à court ou moyen terme est une étape permettant aux artistes d'exercer dans un atelier avant de chercher à stabiliser son lieu de travail, notamment par l'achat d'un espace.

32 Selon les données de la répartition de la population française de 2008 à 2017, par statut d'occupation de la résidence principale, statista, 2019.

4.3 le réseau professionnel

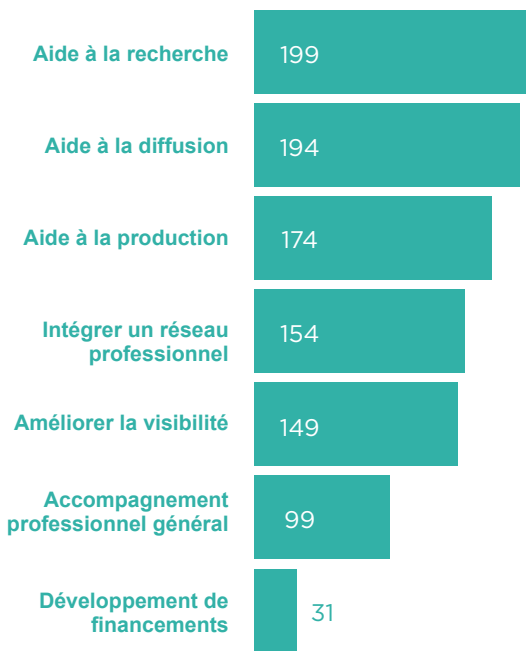


Graphique 28
Structures et dispositifs les plus cités pour l'accompagnement au développement de l'activité artistique

Lecture : parmi les 378 répondant-e-s, 56 % indiquent que ce sont les artistes et collectifs d'artistes qui ont le mieux accompagné le développement de leur activité artistique.

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

56 % des artistes pensent trouver principalement auprès de leurs pairs leurs premières réponses, informations pour se développer (graphique 28). Les structures et dispositifs les plus cités³³ par les artistes varient ensuite en fonction des parcours. Les artistes diplômés d'une école d'art ou d'arts plastiques en université classent en premier lieu les écoles d'art, puis les artistes et collectifs d'artistes, et enfin les organismes professionnels comme ayant été les trois principaux appuis à leur activité artistique. En regard, les artistes n'ayant pas eu de diplôme en art jugent pour la majorité d'entre eux n'avoir eu aucun soutien durant leurs parcours ; puis ils placent les galeries d'art et les artistes comme principaux soutiens.



Graphique 29
Principales attentes des artistes vis-à-vis de l'accompagnement des structures

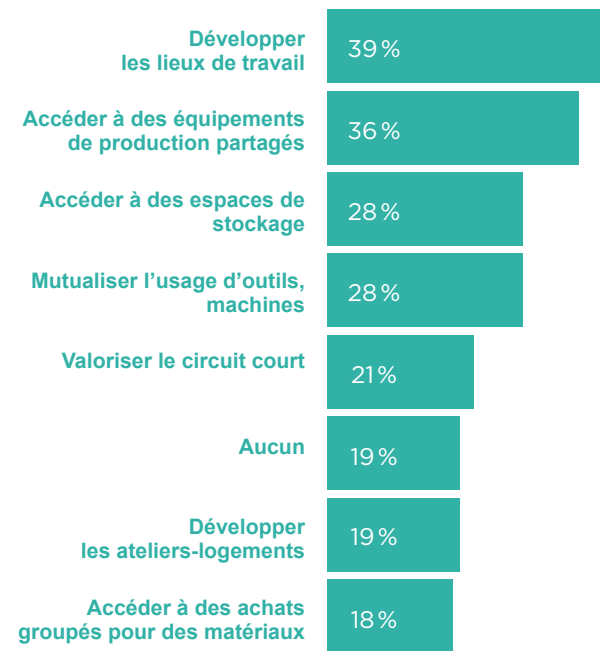
Lecture : parmi les 378 répondant-e-s, 199 ont indiqué l'aide à la recherche comme principale attente des structures pour les soutenir à développer leur activité artistique.

Le réseau marchand devient celui qui permet aux artistes n'ayant pas suivi de formation initiale en art de légitimer, valoriser leur pratique et les inscrire dans un réseau professionnel.

Les artistes cherchent à être soutenus principalement dans leur recherche, leur diffusion et leur production (graphique 29) ; le développement de financements arrivant en dernière attente.

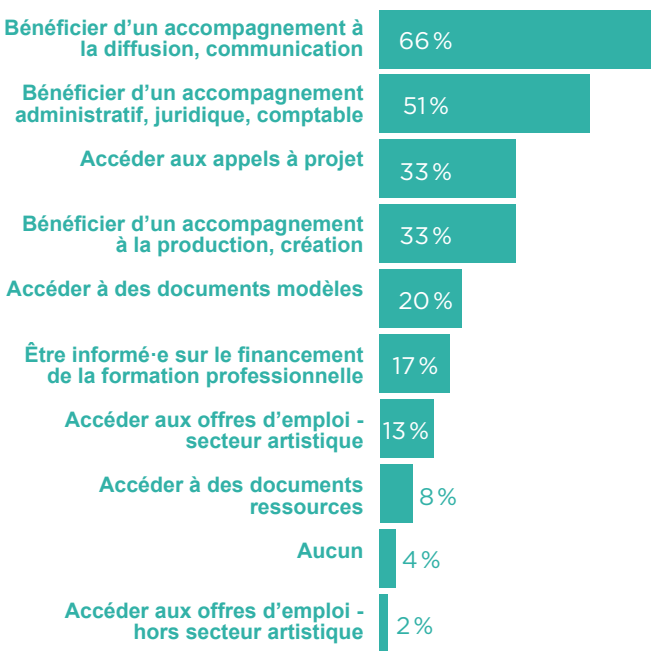
³³ Les acteurs, structures et dispositifs proposés étaient : École d'art; Musée, FRAC, centre d'art, artothèque; Résidence d'artiste; Dispositifs liés aux politiques culturelles (prix, aides, bourses); Galerie d'art privée; Structure culturelle associative; Artiste et collectif d'artistes; collectionneur et acheteur privé; Événement artistique (salon, foire, festival, biennale); Organisme professionnel; Structure non liée aux arts visuels.

4.4 les besoins des artistes en Bretagne



Graphique 30
Répartition des besoins en matériel
et espaces de production

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.



Graphique 31
Répartition des besoins
en accompagnement et information

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

4.4.1 Matériel et espaces de production

Pour 39 % des artistes le développement de lieux de travail en Bretagne serait un levier à leur activité. Ils sont aussi 36 % à souhaiter une accessibilité à des équipements de production partagés entre les artistes. Ce besoin en lieu de travail est corrélé à l'absence d'atelier pour 9 % des artistes, et à des espaces inadaptés à leur pratique artistique pour 35 % des répondants.

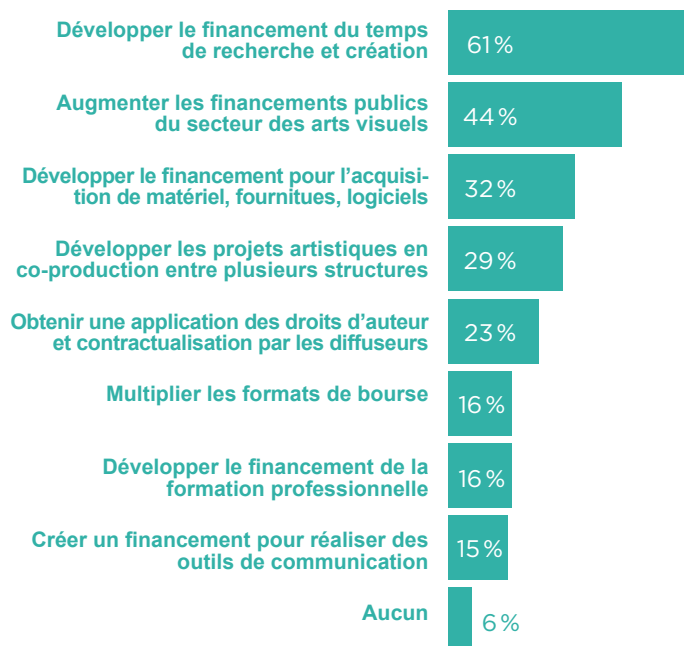
La mutualisation d'espaces et d'outils est également une attente pour 1/3 des artistes qui peuvent accéder par ce biais à des équipements, à des techniques dont ils ne peuvent bénéficier dans leur atelier pour la production d'œuvres.

Or, Malgré le fait que les artistes souhaiteraient davantage d'espaces et d'outils, les initiatives collectives d'artistes en termes d'ateliers partagés restent encore rares.

4.4.2 Accompagnement et information

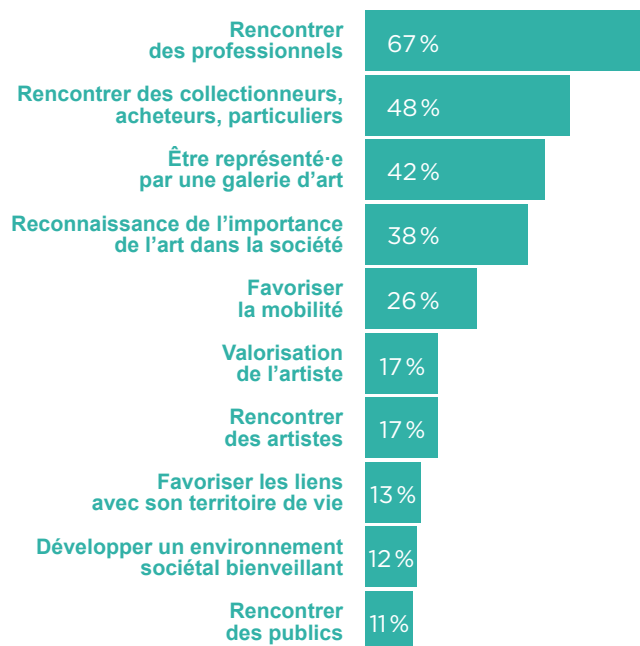
66 % des participant-e-s à l'étude souhaitent bénéficier d'un accompagnement à la diffusion et à la communication, et 51 % ont besoin de soutien pour gérer les démarches administratives, juridiques et comptables.

Cependant, les attentes varient en fonction des parcours. Le besoin d'un accompagnement en information et conseil juridique décroît avec l'âge alors que celui pour la diffusion et la communication croît avec l'avancée dans le parcours. Les plus jeunes s'estiment insuffisamment informés pour déclarer et gérer leur activité artistique à la sortie d'étude. Les plus âgés éprouvent plus de difficultés à adapter leurs outils et démarches de communication et de diffusion qui se sont intensifiées et diversifiées avec l'arrivée du numérique, d'Internet et la multiplication des structures et dispositifs dans les arts visuels.



Graphique 32
Répartition des besoins en financements

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.



Graphique 33
Répartition des besoins sociaux et sociétaux

Note : les répondant-e-s pouvaient choisir plusieurs réponses à cette question, la somme des répartitions dépasse les 100 %.

4.4.3 Les financements

Plus de la moitié des artistes estiment que le financement du temps de recherche et de création est nécessaire au développement de leur activité. Des dispositifs existent actuellement (exemple : les aides individuelles à la création de la DRAC et du CNAP* ou les résidences d'artistes), mais ne suffisent pas à répondre à la multiplication des demandes, à la diversité des pratiques et des parcours artistiques.

Pour 44 % des répondants il est nécessaire d'augmenter le financement public du secteur des arts visuels, de soutenir l'ensemble du secteur : artistes et structures, exprimant ici une inquiétude sur les moyens budgétaires et humains des structures avec lesquelles ils-elles travaillent.

4.4.4 Réseau et société

Favoriser l'inter-connaissance est une attente essentielle pour les artistes, 67 % d'entre eux-elles souhaitant rencontrer des professionnels. Ces intermédiaires - qu'ils-elles soient du secteur public ou privé - peuvent véhiculer de l'information, du conseil, donner accès à une diffusion, à des aides publiques, ou des financements. Cet ensemble de connaissances, de contacts, de renseignements contribue aussi à la construction d'un réseau permettant le développement et la diffusion des artistes plasticien-ne-s.

5

conclusion

La Bretagne se situe au 5^e rang des régions françaises par sa population d'artistes auteur·rice·s. Les plus fortes densités de la population artistique s'établissent logiquement dans les villes accueillant les sites de l'école supérieure d'art de Bretagne et des structures d'exposition (centres d'art, musées, artothèques...).

Si le taux de pauvreté³⁴ en Bretagne est le plus faible des régions françaises, avec 10,8 % de la population ayant des revenus en dessous de du seuil de pauvreté³⁵, l'activité des artistes plasticien·ne·s y demeure précaire. 67 % des artistes ont perçu des revenus artistiques annuels en dessous de 10 000 € en 2018. Au regard des autres régions, ces revenus sont parmi les plus bas de France, la Bretagne se situant en avant dernière position sur ce critère. La faiblesse des revenus oblige les artistes à multiplier les emplois et à cumuler les statuts afin de générer d'autres sources de rémunération. Ces dernières sont issues pour la majorité d'emplois reliés aux compétences que déploient les artistes pour leur propre démarche artistique (techniques de production, actions d'éducation artistique, médiations, etc.). Cette adaptation des artistes à leur environnement crée chez eux·elles un sentiment d'éparpillement et de difficulté à préserver du temps pour la recherche et la création.

La précarité touche davantage les femmes dont le chiffre d'affaire est deux fois inférieur à celui des hommes en 2016. Pour faire évoluer cette situation il serait nécessaire d'identifier les obstacles que les femmes rencontrent pendant leurs parcours et de comprendre comment les orientations professionnelles diffèrent entre les hommes et les femmes.

Les jeunes sont également parmi les plus concernés par la précarité. Les diplômés d'écoles d'art soulignent l'insuffisance de préparation à l'entrée dans la vie professionnelle dans leur cursus³⁶. Cette période charnière qui devrait pouvoir s'appuyer sur davantage de ressources et d'informations est révélatrice d'une structuration encore débutante du secteur des arts visuels pour accompagner les artistes (jeunes diplômés ou non) aux spécificités de leur vie professionnelle.

³⁴ Le seuil de pauvreté en 2018 était de 12288 € par an pour une personne seule.

³⁵ Selon l'INSEE, *Pauvreté et précarité en Bretagne*, Dossier Bretagne n°3, paru le 20/06/2018.

³⁶ *Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés*, EESAB, Frouin Lucille, mai 2019.

En effet, le métier d'artiste plasticien·ne évolue, les compétences et connaissances requises s'élargissent et les artistes doivent désormais savoir gérer leur situation fiscale, sociale, communiquer, rédiger, enseigner... et s'adapter aux outils et démarches pour répondre aux attentes des professionnel·le·s du secteur des arts visuels. Dans cet environnement changeant, les artistes trouvent des appuis pour développer leur carrière professionnelle. L'information entre pairs, la formation professionnelle continue ou l'inscription dans des réseaux (nationaux et locaux) sont autant de soutiens pour s'informer, produire, exposer, diffuser, se mobiliser et - pour nombre d'artistes - sortir d'un certain isolement.

D'autres leviers sont identifiés par les artistes pour encourager l'économie et les parcours des plasticien·ne·s en Bretagne, notamment :

- favoriser l'interconnaissance des acteurs professionnels (artistes, indépendants, structures)
- bénéficier d'accompagnement pendant son parcours professionnel
- développer le financement de la recherche
- soutenir la mobilité des artistes
- aménager des lieux de travail et des équipements partagés

De manière plus générale, des temps d'information, d'échanges, de rencontres et de travail ouverts à tou·te·s les professionnel·le·s du secteur (artistes, indépendant·e·s, structures et collectivités) apparaît comme un besoin crucial en région. À l'heure où la structuration et la professionnalisation des acteurs des arts visuels s'engagent en France, la mise en œuvre dans les régions des SODAVI, initiés par le ministère de la Culture, constitue un soutien important pour cette démarche. Le déploiement en région de leviers pour avancer sur les problématiques rencontrées par les artistes se construit avec ces nouvelles politiques culturelles, et au-delà dans un cheminement collectif à inventer en fonction des territoires afin de créer des modalités pertinentes. Les démarches de concertation engagées sur l'ensemble du territoire national et en Bretagne doivent pouvoir permettre d'apporter des réponses institutionnelles et structurantes adaptées à chaque territoire.

6

—

annexes

ADAGP : Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques, voir Société de Perception et Répartition des Droits (SPRD)

AGESSA : l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs était l'organisme de gestion du recouvrement des cotisations sociales pour les écrivains, auteurs d'écrits littéraires ou scientifiques, traducteurs, compositeurs de musique, chorégraphes, auteurs d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et multimédia, et les photographes.

La Maison des Artistes (MDA) était le second organisme de gestion du recouvrement des cotisations sociales des artistes auteurs, dédié aux auteurs d'arts graphiques et plastiques : peinture, sculpture, illustration, graphisme, gravure, tapisserie, création textile, céramique, notamment.

À compter du 1^{er} janvier 2020 le recouvrement des cotisations sociales des artistes auteurs est confiée à l'URSSAF Limousin. L'AGESSA et la MDA conservent les missions concernant :

- l'instruction des dossiers et à la prononciation de l'affiliation des artistes-auteurs
- leur rôle de guichet et d'accueil
- la gestion de l'action sociale pour les artistes auteurs

Pour en savoir plus sur la réforme de la sécurité sociale des artistes auteur :

www.secu-artistes-auteurs.fr/reforme

CAAP : Le Comité des Artistes Auteurs Plasticiens est une organisation syndicale nationale qui défend les intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs et des artistes-autrices quel que soit leur domaine de création artistique : œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques, ainsi que photographiques.

<http://caap.asso.fr>

CNAP : le Centre National des Arts Plastiques est un établissement public du ministère de la Culture ayant pour mission de soutenir et de promouvoir la création contemporaine dans tous les domaines des arts visuels. Le Cnap intervient dans l'économie artistique en tant que collectionneur public et par des actions de soutien à la création. Il enrichit, pour le compte de l'État, une collection nationale dénommée Fonds national d'art contemporain. Enfin, Le Cnap contribue à l'innovation artistique, en allouant un soutien aux artistes engagés dans une démarche expérimentale, et accompagne économiquement les projets des professionnels de l'art contemporain (galeristes, éditeurs, restaurateurs d'art ou encore critiques d'art).

www.cnap.fr

DEPS : le Département des Études de la Prospective et des Statistiques est le service de collecte, de recherche et prospective du ministère de la Culture.

www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Le-DEPS

DNSEP : Le Diplôme national supérieur d'expression plastique sanctionne un cursus de cinq années d'études post-baccalauréat dans les écoles nationales, régionales et municipales d'art sous tutelle du ministère de la Culture en France.

DRAC : la Direction Régionale des Affaires Culturelles est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, notamment dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, de l'archéologie, des monuments historiques, du cinéma, du livre et la lecture, des arts plastiques et du spectacle vivant.

www.culture.gouv.fr/Regions

FRAAP : la Fédération des Réseaux d'Associations et Artistes Plasticiens poursuit un but d'intérêt général, de représentation, de défense et de promotion des associations et des collectifs d'artistes plasticiens sur le plan national.

<http://fraap.org>

L'interdisciplinarité s'appuie sur un échange, des dialogues entre plusieurs disciplines - à savoir différents champs de la connaissance, des domaines d'activités ou matières d'enseignements et d'études. La visée de l'interdisciplinarité est d'enrichir la perception d'un objet d'étude par la polysémie des approches, chaque discipline restant garante de son contenu et de ces apports. Le terme interdisciplinarité, dans le domaine des arts, désigne des phénomènes d'hybridations de formes artistiques créant une œuvre entre les disciplines (exemple : performance, multimédia).

La pluridisciplinarité est basée sur une juxtaposition d'approches de spécialistes sur l'étude d'un même objet, l'objectif visé est d'utiliser les complémentarités disciplinaires pour résoudre un problème. L'objet tend ici à faire converger les disciplines. Le terme pluridisciplinarité ou multidisciplinarité en art désigne le côtoiement des disciplines au sein d'une création (exemple : une installation mêlant un film, du son et un décor de théâtre).

INSEE : L'Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse les informations sur l'économie et la société française.

www.insee.fr

OPCO : les onze Opérateurs de Compétences sont chargés depuis le 1er avril 2019 d'accompagner la formation professionnelle. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), et ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

SAIF : Société des Auteurs de l'Image Fixe, voir Société de Perception et Répartition des Droits (SPRD)

SCAM : Société Civile des Auteurs Multimédia, voir Société de Perception et Répartition des Droits (SPRD)

SIRET : Système d'identification du Répertoire des Établissements est un code à 14 chiffres, il se compose du numéro Siren de 9 chiffres qui permet d'identifier l'entreprise, et un numéro de 5 chiffres permettant d'identifier l'établissement. Il est délivré par l'INSEE à chaque entreprise créée, et permet de les suivre pendant toute leur vie juridique.

SNAP-CGT : le Syndicat National des Artistiques Plasticiens - Confédération Générale du Travail est une structure syndicale nationale représentative qui doit son existence à la volonté d'artistes de s'organiser eux-mêmes, sur l'ensemble du territoire. Il est un pôle de réflexions, de propositions et d'actions voulant contribuer à promouvoir des conditions d'accomplissement des créations plastiques les plus diverses.

www.snapcgt.org

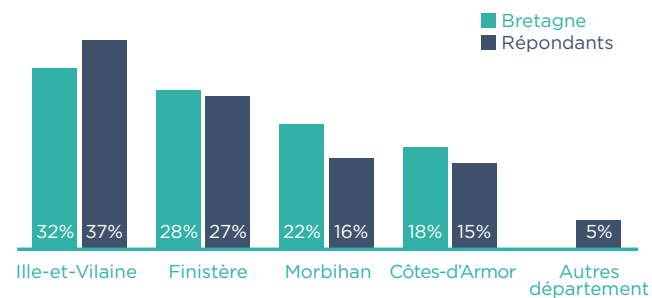
Société de Perception et Répartition des Droits (SPRD) : ces sociétés de gestion facilitent l'exercice des droits d'auteur (à savoir les droits collectifs, le droit de reproduction, le droit de représentation et les droits de suite) par les auteurs qui en sont sociétaires. Elles favorisent l'exploitation licite des œuvres en centralisant leur gestion. En France il existe 22 sociétés qui gèrent chacune des branches artistiques ou des industries créatives, pour les arts visuels, il s'agit de l'ADAGP (société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques), de la SAIF (Société des Auteurs de l'Image Fixe) et pour les auteur-riche-s d'œuvres multimédia la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia).

URSSAF : l'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales est un organisme gouvernemental et officiel qui se charge de collecter les cotisations et contributions sociales des entreprises dans le but d'assurer la gestion de la trésorerie de la Sécurité Sociale. Les artistes-auteurs, diffuseurs, commerces d'art relèvent donc désormais de l'Urssaf Limousin pour les déclarations et le règlement des cotisations et contributions de Sécurité sociale relatives aux rémunérations versées à compter du 1er janvier 2019. L'Urssaf régionale sera compétente pour prendre en charge toutes les démarches de création, modification de situation, modification ou cessation d'activité.

<https://www.artistes-auteurs.urssaf.fr>

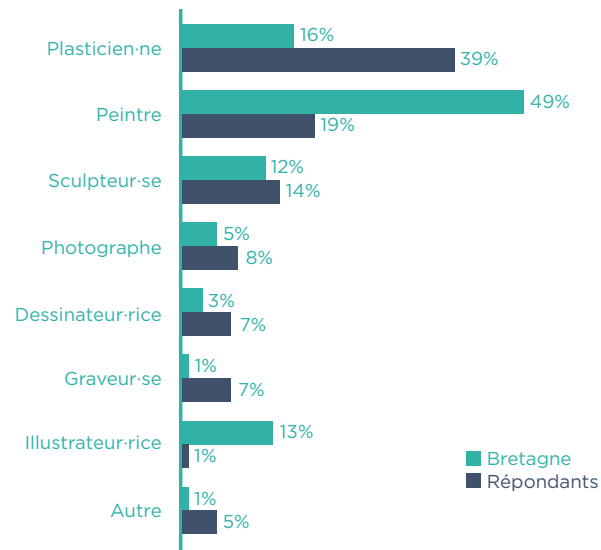
résultats des tests de représentativité

Les graphiques présentés ci-après proposent une comparaison des données des répondants avec les données nationales de la sécurité sociale Maison des artistes (rapport d'activité 2017) ou de l'INSEE pour la population en Bretagne. La proximité de l'échantillon¹ avec la population-mère permet d'avoir des données représentatives des artistes en Bretagne.



Graphique A
Répartition des artistes (échantillon et population-mère) par département

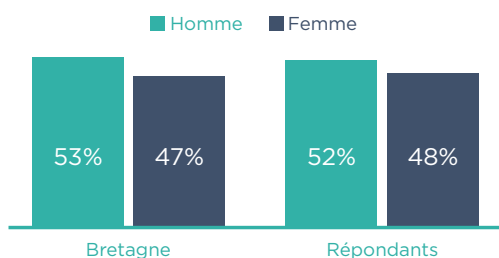
La répartition des artistes en Bretagne est proche de celle de la population générale, avec un peu moins de répondants dans les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor. L'étude interrogeait également les artistes travaillant en Bretagne mais n'y résidant pas, soit 5 % des artistes.



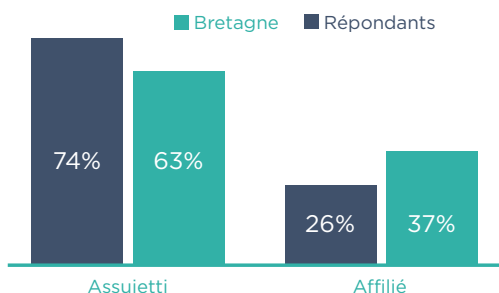
Graphique B
Répartition des artistes (échantillon et population-mère) selon la pratique principale

Le questionnaire proposait aux artistes de choisir une pratique principale selon la même nomenclature que la Maison des Artistes - AGESEA afin de pouvoir comparer les résultats entre l'échantillon et la population générale. Les « autres » pratiques artistiques concernent la céramique, le vitrail, les arts textiles, la tapisserie et les arts papiers. Les plasticien-ne-s regroupent en plus de ceux qui se sont nommés comme tels, les artistes ayant indiqué pratiquer principalement la vidéo, la performance, l'installation et les techniques mixtes. On observe que notre échantillon est sous-représenté pour les artistes peintres et surreprésenté pour les plasticien-ne-s. Il est important ici de nuancer ces propos étant donné que 91 % des artistes précisent exercer plusieurs pratiques artistiques.

¹ Lorsque la population mère est de 1000 personnes, l'échantillon doit être supérieur à 28 %. Dans l'étude l'échantillon est de 36 %.



Graphique C
**Répartition des artistes (échantillon et population-mère)
selon leur sexe**

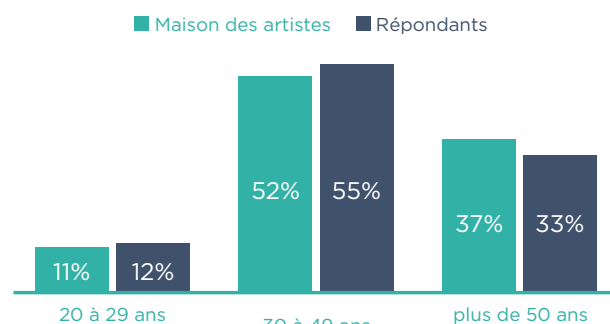


Graphique D
**Répartition des artistes (échantillon et population-mère)
selon l'affiliation à la Maison des artistes - AGESSA**

Les auteurs relevant de la sécurité sociale Maison des artistes sont les graphistes, les peintres, les plasticiens, dessinateurs, designers textiles, graveurs, illustrateurs, sculpteurs, tapissiers, vitraillistes, céramistes. L'AGESSA regroupe les illustrateurs et photographes, leurs autres champs artistiques ne relèvent pas des arts plastiques et visuels (à savoir les écrivains, auteurs compositeurs de musiques, de chorégraphies, d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédia).

L'échantillon est surreprésenté chez les artistes assujetti-e-s, c'est-à-dire cotisant au régime de la sécurité sociale des artistes mais n'étant pas couvert-e-s par ce régime en raison d'un bénéfice (majoré de 15 %) inférieur au seuil forfaitaire².

² Le seuil forfaitaire était en 2018 de 8 892 €.



Graphique E
**Répartition des artistes (échantillon et population-mère)
selon les groupes d'âge**

Le questionnaire distinguait cinq groupes d'âge, nous avons cumulé les tranches supérieures à 50 ans afin de comparer les données avec celles de la Maison des Artistes. Les répartitions par âge des répondants et de la Maison des artistes sont proches.

questionnaire

Les questions avec un astérisque * étaient obligatoires.

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

1. Exercez-vous une activité de création artistique à titre professionnel ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

2. Tirez vous principalement vos revenus de votre création artistique ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

3. Si non, quelle est votre activité professionnelle principale ? *

(champ libre)

4. Quelles pratiques artistiques exercez-vous (principale) : *

(un seul choix possible)

- ☐ Arts textiles
- ☐ Dessin
- ☐ Gravure/ estampe / sérigraphie
- ☐ Installation, techniques mixtes
- ☐ Multimédia
- ☐ Peinture
- ☐ Plasticien
- ☐ Performance
- ☐ Photographie
- ☐ Illustration
- ☐ Sculpture / volume
- ☐ Vidéo
- ☐ Autre (merci de préciser) :

5. Quelles pratiques artistiques exercez-vous (secondaire) :

(plusieurs choix possibles)

- ☐ Arts textiles
- ☐ Dessin
- ☐ Gravure/ estampe / sérigraphie
- ☐ Installation, techniques mixtes
- ☐ Graphisme
- ☐ Multimédia
- ☐ Peinture
- ☐ Plasticien
- ☐ Performance
- ☐ Photographie
- ☐ Illustration
- ☐ Sculpture / volume

- ☐ Vidéo
- ☐ Autre (merci de préciser) :

6. Avez-vous d'autres pratiques artistiques en dehors des arts visuels :

(plusieurs choix possibles)

- ☐ musique
- ☐ théâtre
- ☐ danse
- ☐ cinéma
- ☐ audiovisuel
- ☐ écriture
- ☐ Autre (merci de préciser) :

7. Concernant vos activités artistiques, quelles sont celles qui vous occupent le plus de temps dans une année :

(classement de 5 choix maximum, 1 étant le plus important)

- ☐ Recherche artistique
- ☐ Création, production en atelier
- ☐ Préparation de candidatures (résidences, aides, prix, bourse...)
- ☐ Préparation d'expositions (déplacements, présence sur place)
- ☐ Participation à une résidence artistique
- ☐ Participation à des salons d'artistes
- ☐ Participation à des conférences, rencontres publiques
- ☐ Activité pédagogique (interventions en école, workshops...)
- ☐ Réalisation d'une commande publique, 1%
- ☐ Réalisation d'une commande privée
- ☐ Vente des œuvres
- ☐ Communication sur l'activité artistique
- ☐ Gestion administrative de l'activité artistique

8. En 2018, combien avez-vous eu de :

- |___| exposition collective
- |___| exposition personnelle
- |___| résidence artistique
- |___| participation à des événements (salons, foires, festivals)

9. Dans quel espace de travail exercez-vous votre activité artistique ? *

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ atelier à domicile
- ☐ atelier individuel en dehors du domicile
- ☐ atelier collectif
- ☐ Je n'ai pas besoin d'atelier
- ☐ Je n'ai pas d'atelier
- ☐ autre (merci de préciser) :

10. Vous occupez votre espace de travail en tant que :

- ☐ locataire
- ☐ propriétaire
- ☐ convention d'occupation avec une collectivité
- ☐ autre (merci de préciser) :

11. Votre espace de travail est-il adapté à votre pratique ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

12. Si non, pourquoi :

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Souhait d'une convention d'occupation plus longue
- ☐ Manque de lumière
- ☐ Accès à l'eau
- ☐ Manque d'isolation thermique
- ☐ Manque d'isolation phonique
- ☐ Plus grande proximité géographique
- ☐ Manque de surface de travail
- ☐ Manque surface de stockage
- ☐ Manque de surface d'accrochage
- ☐ Autre (merci de préciser) :

13. Êtes-vous représenté-e par une galerie d'art ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

14. Si oui, est-elle située :

- ☐ En Bretagne
- ☐ En France (en dehors Bretagne)
- ☐ En Europe
- ☐ À l'international

15. Si non, souhaiteriez-vous être représenté-e par une galerie d'art ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

16. Votre démarche artistique s'inscrit-elle au sein d'un collectif d'artistes :

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ les deux

VOTRE STATUT ET VOS REVENUS

17. Quelle est actuellement votre situation professionnelle ?

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Agent de la fonction publique
- ☐ Artisan
- ☐ Artiste auteur
- ☐ Bénéficiaire du RSA
- ☐ Constitué en société
- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ Intermittent du spectacle
- ☐ Micro-entrepreneur
- ☐ Profession libérale
- ☐ Salarié-e d'une administration ou collectivité publique
- ☐ Salarié-e d'une école d'art supérieure de Bretagne
- ☐ Salarié-e du secteur privé
- ☐ Autre (merci de préciser) :

18. Quel est votre régime fiscal ? *

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)
- ☐ Bénéfices Non Commerciaux (micro-BNC)
- ☐ Bénéfices Non Commerciaux (contrôlé)
- ☐ Traitements et salaires
- ☐ Je ne sais pas

19. De quel régime de protection sociale relevez-vous ? *

(une seule réponse possible)

- ☐ AGESEA (affilié-e)
- ☐ Maison des Artistes (affilié-e)
- ☐ Sécurité sociale des Indépendants (ex RSI)
- ☐ Régime général des salariés
- ☐ Couverture Maladie Universelle (CMU)
- ☐ Bénéficiaire de la couverture sociale de mon conjoint-e
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre (merci de préciser) :

20. Si vous avez déclaré votre activité, pouvez-vous indiquer votre code APE ?

(une seule réponse possible)

- ☐ 90.03A Création artistique relevant des arts plastiques
- ☐ 90.03B Autre création artistique
- ☐ 74.20 Z Activité Photographique
- ☐ Je ne suis pas concerné
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre (merci de préciser) :

21. Comment gérez-vous vos droits d'auteur ?

(une seule réponse possible)

- ☐ gestion directe
- ☐ via une Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD)
- ☐ Je ne suis pas concerné
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre (merci de préciser) :

22. Si vous êtes sociétaire d'une Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD), de la part de quelle société percevez-vous vos droits :

(une seule réponse possible)

- ☐ ADAGP
- ☐ SAIF
- ☐ SCAM
- ☐ Autre (merci de préciser) :

23. Sur l'ensemble de vos revenus artistiques perçus en 2018, quelles sont les 5 activités dont vous tiriez principalement vos revenus ? *

(classement de 5 choix maximum, 1 étant le plus important)

- ☐ Aides publiques (collectivité, Région, DRAC Bretagne, CNAP...)
- ☐ Commande publique et 1%
- ☐ Commande privée (particuliers, entreprises)
- ☐ Droits d'auteur (présentation publique, reproduction, adaptation, droits de suite)
- ☐ Honoraires (rémunération temps de travail en amont d'exposition)
- ☐ Prix, bourses
- ☐ Bourse de résidence
- ☐ Vente via galeries, marchands
- ☐ Vente en ligne
- ☐ Vente directe à des particuliers, des entreprises
- ☐ Vente collection publique (FRAC, musée, artothèque, etc.)

24. Indiquez ci-dessous la tranche dans laquelle se situent vos revenus globaux (toutes activités confondues) pour 2018 :

(une seule réponse possible)

- ☐ moins de 5000 €
- ☐ de 5000 à 10 000 €
- ☐ de 10 000 à 20 000 €
- ☐ 20 000 à 30 000 €
- ☐ 30 000 à 40 000 €
- ☐ Plus de 40 000 €

25. Indiquez ci-dessous la tranche dans laquelle se situent vos revenus artistiques ou résultat (recettes moins dépenses, c'est-à-dire votre bénéfice ou déficit) :

(une seule réponse possible)

- ☐ Moins de 0 €
- ☐ moins de 5000 €
- ☐ de 5000 à 10 000 €
- ☐ de 10 000 à 20 000 €
- ☐ 20 000 à 30 000 €
- ☐ 30 000 à 40 000 €
- ☐ Plus de 40 000 €

26. Vos revenus artistiques 2018, provenaient d'acteurs □ acheteurs - situés : *

oui, totalement
oui, un peu
non

- ☐ en Bretagne
- ☐ en France (hors Bretagne)
- ☐ en Europe
- ☐ à l'international

27. Exercez-vous les activités connexes ci-dessous : *

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Formation professionnelle continue pour les professionnels
- ☐ Enseignement dans une école supérieure d'art (dont EESAB) ou université
- ☐ Animation d'ateliers de pratiques amateurs (association ou école municipale)
- ☐ Commissariat d'exposition
- ☐ Régie d'exposition
- ☐ Médiation d'exposition
- ☐ Assistant - Production d'œuvres d'autres artistes
- ☐ Scénographie
- ☐ Design, métier d'art
- ☐ Aucune
- ☐ Autre (merci de préciser) :

28. Indiquez ci-dessous la tranche dans laquelle se situent vos revenus connexes :

(une seule réponse possible)

- ☐ moins de 5000 €
- ☐ de 5000 à 10 000 €
- ☐ de 10 000 à 20 000 €
- ☐ 20 000 à 30 000 €
- ☐ 30 000 à 40 000 €
- ☐ Plus de 40 000 €

29. En 2018, perceviez-vous les revenus complémentaires suivants :

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Pension, rente (retraite, invalidité, etc.)
- ☐ Indemnité chômage
- ☐ RSA
- ☐ Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- ☐ Soutien familial (conjoint, famille, proche)
- ☐ Aucun
- ☐ Autre (merci de préciser) :

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

30. Quelle est l'année de votre début d'activité en tant qu'artiste ?

(sous la forme 1111)

31. Cela correspond-il à votre année de déclaration d'activité avec inscription fiscale (n° siret) et sociale (Maison des artistes / AGESSA) ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

32. Si non, merci de préciser l'année d'inscription à la Maison des artistes / AGESSA :

(sous la forme 1111)

33. Au cours des cinq dernières années, votre revenu d'activité a-t-il :

(une seule réponse possible)

- ☐ Beaucoup augmenté
- ☐ Plutôt augmenté
- ☐ Plutôt diminué
- ☐ Beaucoup diminué
- ☐ Est resté stable

34. Ces cinq dernières années, votre diffusion artistique (projets de création, expositions, etc.) se situait :

totalément oui, un peu non

- ☐ en Bretagne
- ☐ en France (hors Bretagne)

- ☐ en Europe
- ☐ à l'international

35. Si vous avez obtenu une aide publique au cours des cinq dernières années, pouvez-vous préciser laquelle, lesquelles ?

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ CNAP - soutien à un projet artistique
- ☐ CNAP - secours exceptionnel
- ☐ DRAC - aide individuelle à la création
- ☐ DRAC - allocation d'installation d'atelier
- ☐ DRAC - allocation d'acquisition de matériel
- ☐ Dispositif départemental (en Bretagne)
- ☐ Aide-bourse municipale (en Bretagne)
- ☐ Atelier municipal (en Bretagne)
- ☐ Aides publiques en dehors des collectivités bretonnes
- ☐ Autre (merci de préciser) :

36. Êtes-vous titulaire d'un diplôme en art :

- ☐ oui
- ☐ non

37. Si oui, merci de préciser votre diplôme :

(champ libre)

38. Si non, merci de préciser votre formation initiale :

(champ libre)

39. Êtes-vous éligible au financement de la formation professionnelle continue via :

- ☐ AFDAS
- ☐ Pôle emploi
- ☐ Votre employeur
- ☐ Aucun
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre (merci de préciser) :

40. Pensez-vous utile de renforcer vos compétences pour exercer votre activité d'artiste ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

41. Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ démarche artistique (théorie des arts, écriture et projets artistiques)
- ☐ techniques (peinture, dessin, son, photographie...)
- ☐ bureautique (initiation ou perfectionnement logiciels informatiques)
- ☐ gestion (budget, financement, comptabilité...)
- ☐ communication (logiciels informatiques, outils de présentation, relations presse)

- ☐ les réseaux sociaux
- ☐ droits, contrats
- ☐ Autre (merci de préciser) :

42. Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Pas de besoin particulier
- ☐ Pas trouvé la formation
- ☐ Pas de financement
- ☐ Pas de disponibilité
- ☐ Formation trop éloignée de mon domicile
- ☐ Contenus proposés inadaptés
- ☐ Pas de connaissance de mes droits à la formation
- ☐ Autre (merci de préciser) :

43. Avez-vous déjà suivi une ou plusieurs formations continues dans le cadre de votre activité artistique au cours des trois dernières années ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

44. Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ démarche artistique (théorie des arts, écriture et projets artistiques)
- ☐ techniques (peinture, dessin, son, photographie...)
- ☐ bureautique (initiation ou perfectionnement logiciels informatiques)
- ☐ gestion (budget, financement, comptabilité...)
- ☐ communication (logiciels informatiques, outils de présentation, relations presse)
- ☐ les réseaux sociaux
- ☐ droits, contrats
- ☐ Autre (merci de préciser) :

45. Avant d'entrer en école supérieure d'art ou d'exercer professionnellement votre pratique artistique, avez-vous suivi des cours d'arts plastiques :

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ en pratiques amateurs (cours du soir, temps périscolaires...)
- ☐ en classe préparatoire publique aux écoles supérieures d'art
- ☐ en classe préparatoire privée aux écoles supérieures d'art
- ☐ non

46. Pendant votre parcours artistique, qui a le mieux accompagné le développement de votre activité artistique :

(classement de 5 choix maximum, 1 étant le plus

important)

- ☐ Ecole d'art (formation initiale)
- ☐ Musée, FRAC, centre d'art contemporain, artothèque
- ☐ Résidence d'artiste
- ☐ Dispositif lié aux politiques culturelles (prix, aides, bourses)
- ☐ Galerie d'art privée
- ☐ Structure culturelle associative
- ☐ Artiste, collectif d'artiste
- ☐ Collectionneur, acheteur privé
- ☐ Évènement artistique (salon d'art, foire, festival, biennale...)
- ☐ Organisme professionnel (syndicat, fédération, réseau professionnel)
- ☐ Structures non liées aux arts visuels
- ☐ Autre (merci de préciser) :

47. Pour quelle(s) raison(s) :

(classement de 3 choix maximum, 1 étant le plus important)

- ☐ Aide à la recherche
- ☐ Aide à la diffusion
- ☐ Aide à la production
- ☐ Amélioration de la visibilité
- ☐ Développement de financements
- ☐ Intégrer un réseau professionnel
- ☐ Accompagnement professionnel général

**VISION DE VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL ET BESOINS DU
SECTEUR**

48. Quelles évolutions professionnelles souhaitez-vous dans les trois prochaines années ? *

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Développer mon activité d'artiste
- ☐ Restreindre mon activité d'artiste
- ☐ Diversifier mon activité d'artiste
- ☐ Diversifier mon activité hors artiste
- ☐ Changer de métier
- ☐ Arrêter de travailler, partir en retraite
- ☐ Ne rien changer
- ☐ Autre (merci de préciser) :

49. Si vous souhaitez développer économiquement votre activité artistique, quels leviers pourriez-vous activer :
(classement de 5 choix maximum, 1 étant le plus important)

- ☐ candidater à des aides publiques (collectivité, Région, DRAC Bretagne, CNAP...)
- ☐ candidater à des commandes publiques et 1%

- ☐ développer les commandes privées (particuliers, entreprises)
- ☐ appliquer les droits d'auteur (présentation, reproduction, adaptation, droits de suite)
- ☐ multiplier la présentation de vos œuvres
- ☐ candidater pour des prix et bourses
- ☐ candidater pour des résidences
- ☐ développer les ventes via galeries, marchands
- ☐ développer la vente en ligne
- ☐ développer la vente directe à des particuliers, des entreprises
- ☐ proposer à l'acquisition de collection publique (FRAC, musée, artothèque, etc.)
- ☐ multiplier les opportunités de montrer son travail artistique
- ☐ dégager du temps pour la recherche
- ☐ favoriser la mobilité nationale et internationale
- ☐ Autre (merci de préciser) :

50. Si vous souhaitez diversifier votre activité artistique, dans quel(s) domaine(s) ?

(plusieurs réponses possibles)

- ☐ Formation professionnelle continue pour les professionnels
- ☐ Enseignement dans une école ou université
- ☐ Animation d'ateliers de pratiques amateurs
- ☐ Commissariat d'exposition
- ☐ Régie d'exposition
- ☐ Médiation d'exposition
- ☐ Production d'œuvres d'autres artistes
- ☐ Scénographie
- ☐ Design, métier d'art
- ☐ Autre (merci de préciser) :

51. Quels seraient les principaux leviers au développement de votre activité :

1. Matériel et espace de production

(3 choix maximum)

- ☐ mutualiser l'usage d'outils, machines
- ☐ accéder à des achats groupés pour des matériaux
- ☐ valoriser le circuit court, l'écologie, recyclage
- ☐ Développer les ateliers-logements
- ☐ Développer les lieux de travail
- ☐ Accéder à des espaces de stockage
- ☐ Accéder à des équipements de production partagés
- ☐ aucun
- ☐ autre

2. Information et Accompagnement

(3 choix maximum)

- ☐ Bénéficier d'un accompagnement administratif, juridique, comptable
- ☐ Bénéficier d'un accompagnement à la production, création
- ☐ Bénéficier d'un accompagnement à la diffusion, communication
- ☐ Accéder aux appels à projet
- ☐ Accéder aux offres d'emploi - secteur artistique
- ☐ Accéder aux offres d'emploi - hors secteur artistique
- ☐ Accéder à des documents ressources (guides, annuaires)
- ☐ Accéder à des modèles (factures, contrat, dossier artistique, candidature...)
- ☐ Être informé sur le financement de la formation professionnelle
- ☐ aucun
- ☐ autre

3. Financements

(3 choix maximum)

Développer le financement de la formation professionnelle

- ☐ Développer le financement pour l'acquisition de matériel, fournitures, logiciels
- ☐ Créer un financement pour réaliser des outils de communication
- ☐ Obtenir une application des droits d'auteur et contractualisation par les diffuseurs
- ☐ Multiplier les formats de bourse
- ☐ Financements publics du secteur arts visuels (associations, institutions)
- ☐ Augmenter les projets artistiques en co-production entre plusieurs structures
- ☐ Développer le financement du temps de recherche et création
- ☐ aucun
- ☐ autre

6. Ecosystème

(3 choix maximum)

Rencontrer des artistes

- ☐ Rencontrer des professionnels (commissaires d'exposition, galeristes, critiques d'art, responsables d'institutions culturelles...)
- ☐ Rencontrer des collectionneurs, acheteurs, particuliers
- ☐ Rencontrer des publics
- ☐ Être représenté-e par une galerie d'art
- ☐ Favoriser la mobilité nationale et internationale
- ☐ Favoriser liens avec son territoire de vie

- ☐ Développer un environnement sociétal bienveillant
- ☐ Valorisation de l'artiste
- ☐ Reconnaissance de l'importance de l'art dans la société (fabrique de biens communs, lien social, émancipation, recherche, innovation...)
- ☐ Aucun
- ☐ Autre (merci de préciser) :

52. Pensez-vous trouver ces leviers en Bretagne ?

- ☐ Oui, tout à fait
- ☐ Oui, un peu
- ☐ Pas complètement
- ☐ Pas du tout
- ☐ Je ne sais pas

VOTRE PROFIL

53. Quelle est votre tranche d'âge ?

- ☐ 20 – 25 ans
- ☐ 26 - 29 ans
- ☐ 30 – 39 ans
- ☐ 40 – 49 ans
- ☐ 50 – 59 ans
- ☐ 60 ans et plus

54. Sexe

- ☐ Femme
- ☐ Homme

55. Niveau de formation

- ☐ < BAC
- ☐ BAC
- ☐ BAC + 2/3
- ☐ BAC + 5
- ☐ > BAC + 5

56. Ville de résidence

(champ libre)

57. Ville d'exercice

(champ libre)

58. Êtes-vous membre d'une association, d'un réseau ou d'un syndicat professionnels ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

59. Si oui, lequel, laquelle, lesquels ?

(champ libre)

60. Connaissez-vous le réseau a.c.b art contemporain en Bretagne ?

- ☐ Oui

- ☐ Non

61. Souhaitez-vous recevoir les informations du réseau a.c.b art contemporain en Bretagne ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

VOS REMARQUES

62. Avez-vous des remarques à formuler pour mieux rendre compte de votre activité d'artiste ?

